

PROJET PÉDAGOGIQUE

**FORMATION
AIDE-SOIGNANT**

Année **2024 -2025**



Centre Hospitalier Public
d'HAUTEVILLE
B.P 41
01110 HAUTEVILLE-LOMPNES

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS
INFIRMIERS IFSI / IFAS du Bugey
180 Rue de la Forestière HAUTEVILLE LOMPNES
01 110 PLATEAU HAUTEVILLE

T : 04 37 61 67 10 M : secretariat.ifsidubugey@chph01.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Le projet pédagogique est un document officiel présenté aux instances institutionnelles et aux tutelles. Il est élaboré et mis en œuvre par l'équipe pédagogique. En ce sens, le projet pédagogique est un outil de collaboration entre l'institut et les acteurs de la formation au service des apprenants. Il est remis et expliqué aux élèves, aux apprenants et aux partenaires.

1. PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut de Formation en soins Infirmiers (IFSI) du Bugey, ouvert en 1946 sous le nom d'école de Post cure, est situé dans le département de l'Ain.

L'IFSI est implanté sur la commune d'Hauteville-Lompnes, au sein d'un bâtiment neuf, respectueux de l'environnement, où s'harmonisent le bois et la pierre au milieu d'espaces verts et arborés.

Il est situé à proximité du Centre Hospitalier Public d'Hauteville (CHPH) qui est son établissement support.

L'IFSI répond aux missions évoquées dans les textes officiels relatifs aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers. Il forme des professionnels infirmiers et aides-soignants acteurs d'une politique de santé au service des usagers.

Il intègre dans sa formation initiale, des professionnels de santé en formation continue ou en reclassement professionnel en vue d'obtenir, soit le Diplôme d'Etat d'Aide-soignant (DEAS), soit le Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI).

Il est ouvert sur l'extérieur en participant notamment aux journées d'information dans les collèges et lycées ainsi qu'aux forums des métiers organisés dans les communes environnantes. Il est également un terrain de stage pour les Instituts de Formation des Cadres de Santé (IFCS).

Sa capacité d'accueil par promotion est de 62 étudiants en soins infirmiers, de 60 élèves aides-soignants en cursus complet ou partiel.

L'équipe pédagogique est constituée d'une coordinatrice pédagogique, cadre supérieure de santé, d'une coordinatrice des stages, cadre de santé, de 10 formateurs dont 4 formateurs cadres de santé et 6 infirmiers formateurs : plusieurs formateurs détiennent des diplômes universitaires (1 doctorat en philosophie des sciences, 1 Diplôme d'Etudes Appliquées « sociologie et sciences sociales », 2 Master 2 en sciences de l'éducation, 1 Master 2 infirmier en pratique avancée, 1 Master « philosophie, cultures et santé », 2 Master 1 en sciences de l'éducation, 1 DU « approche des soins par les sciences humaines et sociales », 1 DU « plaies et cicatrisation », 1 DU « prise en charge des états pauci-relationnels végétatifs chroniques », 1 DU en promotion de la santé, 1 DU en éducation thérapeutique du patient).

L'équipe administrative se compose d'un directeur, du cadre supérieur de santé susvisé, de deux secrétaires et d'une documentaliste.

2. LES ACTEURS DANS LA FORMATION

2.1 Les acteurs institutionnels

Ces acteurs institutionnels sont : l'Agence Régionale de Santé (Région-Auvergne Rhône-Alpes), la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) le Conseil Régional, le Groupement de Coopération Sanitaires Auvergne-Rhône-Alpes, l'Université Claude Bernard Lyon 1, le Groupement Hospitalier de Territoire Bresse Haut Bugey et le Centre Hospitalier Public d'Hauteville.

Tous ces acteurs sont engagés dans la formation des professionnels de santé que nous formons, ils sont garants de la légitimité et de la pérennité de l'institut, pour son agrément, son budget, la validation et la qualité de la formation que nous dispensons.

2.2 Les acteurs de la formation à l'Institut

2.2.1 L'équipe pédagogique :

Tous les formateurs sont issus de la filière infirmière. Chaque formateur, dans sa pratique professionnelle met en œuvre le projet pédagogique auprès des apprenants qu'il accompagne. Cela nécessite la confiance en l'autre, l'écoute et le dialogue.

- Dans un dispositif de formation reposant sur une alternance intégrative, le formateur collabore avec les différents partenaires de la formation.
- Dans un dispositif de formation ancré dans la réalité professionnelle, il permet à l'apprenant de développer les compétences professionnelles attendues et d'être capable de gérer les situations de soins qu'il rencontrera.
- Dans un dispositif de formation prônant l'autonomie et la réflexivité, il accompagne l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle et l'élaboration de son projet.

A l'IFAS du Bugey, les formateurs assurent des missions diversifiées.

Ils sont à la fois :

2.2.2 Coordonnateurs de promotion :

- Elaborent le projet de formation en tenant compte des bilans de l'année scolaire précédente.
- Assurent l'organisation et la mise en œuvre du référentiel (organisation et planification des activités pédagogiques directes et indirectes) et forment les élèves à l'approche par compétence à partir des maquettes de compétences
- Constituent les groupes et les sous-groupes d'étudiants.
- Organisent la logistique tout au long de l'année
- Organisent l'élection des représentants des étudiants dans les délais impartis.
- Connaissent globalement la promotion.
- Assurent le suivi pédagogique collectif en gérant les temps de présentation et d'informations : règlement intérieur, projet pédagogique avec la direction, temps d'information, temps de régulation (assemblée de promotion), préparation et retours de stages.
- Transmettent les problématiques de groupe à la coordinatrice pédagogique.
- Participent au bilan de fin de semestre et de fin de formation.
- Sont les interlocuteurs pour la promotion, de la direction...
- Organisent un temps de consultation des copies puis archivent les copies dans les dossiers en fin d'année.
- Un formateur est référent du planning sur le plan logistique : il finalise la planification hebdomadaire des enseignements, complète et supervise l'emploi du temps sur *WinHebdo*® (enseignements/salles/matériel si besoin).

- Un formateur est référent des évaluations uniquement pour la logistique : il assure la préparation des salles pour les évaluations, en collaboration avec les référents des modules concernés. Il s'assure de la mise en œuvre des consignes présentes dans le dispositif d'évaluation (surveillance, procès-verbal...). Il rentre les notes du semestre sur *Winlfsi*® avec la secrétaire puis conserve les émargements des évaluations et les copies d'évaluations. Il transmet les informations sur les résultats à l'équipe pédagogique.
- Un formateur est référent des absences uniquement pour la logistique : il assure le suivi des absences de l'année. Il renseigne chaque semaine le tableau informatisé des absences pour faire l'état des lieux des absences à chaque formateur référent pédagogique ainsi qu'à la coordinatrice pédagogique

2.2.3 Référents de blocs de compétences et des modules correspondants

- Assurent en binôme la garantie du développement et de l'acquisition de la ou des compétences dont ils ont la référence.
- Formalisent des projets de développement de la compétence et forment les élèves à l'approche compétences
- Présentent aux étudiants/élèves, en collaboration avec les formateurs coordonnateurs de promotion et formateurs référents de modules, les objectifs de la compétence et ce qui doit être acquis en fin de formation : chaque binôme de compétences présente la compétence dont il a la référence en début de formation en faisant le lien avec les UE, modules et les stages.
- Construisent en binôme les projets des modules dont ils ont la responsabilité en s'appuyant sur le référentiel de formation et le projet pédagogique
- Programment les temps d'enseignement
- Assurent des enseignements
- Recherchent les intervenants experts nécessaires en prenant en compte le coût financier, après s'être assurés de leur qualification et planifient leurs interventions.
- S'assurent de la qualification des nouveaux intervenants et évaluent la qualité des interventions des différents participants à l'UE ou module dans une dynamique d'amélioration.
- Assurent la dispensation d'une pédagogie innovante et motivante
- Intègrent la digitalisation des apprentissages dans leurs maquettes pédagogiques
- Gèrent l'organisation des évaluations des modules concernés : préparation des sujets dans le respect des consignes du référentiel de formation, organisation du comité de lecture, validation des sujets par le comité de relecture et la coordinatrice pédagogique, transmission des sujets au secrétariat, préparation des salles, surveillance, traçabilité émargement, correction des copies, organisation d'un temps de reprise de l'évaluation avec les apprenants, organisation des oraux.
- Transmettent les résultats aux :
 - ☞ Formateurs référents pédagogiques respectifs pour assurer le suivi.
 - ☞ Coordonnateurs de promotion pour assurer la traçabilité des résultats sur *Winlfsi*®.
- Evaluent la satisfaction des apprenants à l'issue du module afin de réajuster le projet l'année suivante le cas échéant.
- Apportent le cas échéant des enseignements complémentaires en fonction de leur analyse des résultats des étudiants.

2.2.4 Référents pédagogiques

- Accompagnent les élèves dans leurs apprentissages sur toute la durée de la formation, ceci autour des axes du projet pédagogique et dans une approche par compétences
- Guident les élèves afin qu'ils repèrent leurs ressources et leurs difficultés et les accompagnent dans leurs méthodologies de travail
- Accompagnent les élèves dans le développement d'une posture réflexive
- Rédigent les contrats pédagogiques nécessaires à l'accompagnement
- Se déplacent sur le lieu de stage à la demande des élèves, du tuteur de stage ou sur sa propre initiative selon les besoins
- Tracent dans le logiciel toutes les informations nécessaires au suivi des élèves (suivis pédagogiques, évènements, comptes rendus de rencontres...), participent à la préparation des dossiers des apprenants pour les jurys du diplôme d'Etat et rédigent les appréciations de fin d'année
- Gèrent les absences et les résultats d'évaluation avec les élèves
- Réfèrent des problématiques individuelles et des informations qu'ils jugent utile à la coordinatrice pédagogique
- Préparent les documents nécessaires à la présentation au jury du diplôme d'Etat et complètent en fin de formation, le document de validation de l'acquisition des compétences en vue du jury du diplôme d'Etat.
- Sont garants des compétences acquises en vue de la présentation au diplôme d'Etat

2.2.5 Référents de stage

Les formateurs référents de stage sont des professionnels de l'institut de formation, ressources des maîtres de stage, tuteurs et professionnels de proximité pour toute question relative à l'apprentissage clinique.

A l'IFSI IFAS du Bugey, ils sont identifiés pour des lieux de stage déterminés. Leur champ d'action est défini par secteurs géographiques de la banque de données de stages proposée aux élèves.

Ils travaillent en collaboration étroite :

- **Avec les formateurs référents pédagogiques** des élèves en stage sur ces lieux. En effet, le formateur référent pédagogique de l'élève reste l'interlocuteur privilégié des professionnels de terrain pour tout ce qui concerne l'apprentissage au cours du stage et les éventuelles difficultés que peut rencontrer l'élève. C'est le référent pédagogique de l'élève qui peut se déplacer sur le lieu de stage pour toutes les questions pédagogiques qui peuvent se poser, relatives à l'élève concerné.
- **Avec l'ensemble de l'équipe pédagogique pour tout ce qui concerne les activités pédagogiques au cours des stages** (accompagnements cliniques)

Plus spécifiquement :

- Sont les interlocuteurs privilégiés de l'unité d'accueil pour tout ce qui concerne :
- L'organisation du stage : recensement des besoins de l'unité/travaux de stage/lien régulier avec le maître de stage etc.....
- L'accompagnement des professionnels de terrain dans la mise en œuvre du tutorat et la transmission des informations,

- Prennent le relai du formateur référent pédagogique en cas d'absence de ce dernier
- Réalisent un bilan annuel de leur activité de référence à la coordinatrice pédagogique et la coordinatrice des stages

Ils assurent également des missions complémentaires telles que définies dans leur fiche de poste en **annexe 1**.

2.2.6 Les intervenants extérieurs

Ils interviennent ponctuellement dans leur domaine d'expertise. Ils peuvent être des professionnels de la santé, des universitaires, des représentants d'association, des patients experts ...

Ils délivrent des connaissances théoriques ou pratiques en regard de leurs expériences. Ils peuvent participer aux évaluations.

2.2.7 Les acteurs de la formation en stage

Ce sont les professionnels des établissements d'accueil : responsables d'établissements, directeurs des soins, maîtres de stage (cadre de santé d'unités de soins), tuteurs de stage et professionnels de proximité, mais également d'autres professionnels de la santé et du social, dans le cadre de la pluridisciplinarité.

2.2.8 L'adulte en formation

C'est un adulte qui, à la suite d'une sélection, intègre une formation professionnalisante dans le domaine du soin.

3. NOS VALEURS

Les valeurs partagées par l'équipe pédagogique reposent sur des conceptions humanistes du soin, en lien avec le parcours professionnel et les convictions des formateurs. Certaines de ces valeurs sont essentielles, elles fédèrent l'équipe pédagogique dans l'accompagnement des apprenants tout au long de leur formation.

L'humanisme est une valeur qui place l'être humain au centre de toutes les préoccupations. Elle a pour objectif son épanouissement. L'humanisme repose sur la confiance dans la capacité de chaque individu à évoluer de manière positive.

Le respect est une valeur centrale dans le prendre soin et donc dans la formation, qui porte à traiter les personnes ou les biens avec de grands égards, et à ne pas leur nuire.

La tolérance est une valeur qui conduit à accepter l'autre dans ses différences, qui nécessite une ouverture d'esprit. La tolérance est encadrée par des règles et des principes qui défendent la liberté de chacun.

La confiance est une notion basée sur la réciprocité de la croyance en l'autre. Elle est basée sur le respect et l'écoute mutuelle : elle implique donc un soutien et une reconnaissance des capacités des individus.

L'équité est un principe modérateur selon lequel chacun dans son apprentissage peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

La rigueur est un travail sur soi qui pousse à suivre avec constance des directives et des règles. Elle permet de fournir une activité de qualité.

4. NOTRE CONCEPTION DU SOIN

Soigner et prendre soin relèvent de conceptions complémentaires et interdépendantes, dans un contexte de pluridisciplinarité.

Cependant, le « prendre soin » ne se résume pas à pratiquer des actes de soins mais s'élargit à une prise en charge holistique où la singularité de l'individu est considérée.

Cela se traduit par la sollicitude, l'écoute, l'empathie dans un objectif de permettre à l'individu de retrouver son état complet de bien-être physique, mental et social.

5. NOS INTENTIONS ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Les formations infirmière et aide-soignante visent la professionnalisation ce qui signifie l'acquisition de compétences et la construction d'une identité professionnelle.

5.1 L'acquisition de compétences

Selon Philippe Zarifian, « *la compétence professionnelle est une combinaison de connaissances, savoirs faire, expériences et comportements s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle est variable* ».¹

Pour Margot Phaneuf, la compétence est « *un ensemble intégré de connaissances, d'acquis d'expérience et d'évolution personnelle, propres à un aspect donné des soins infirmiers qui, lorsqu'il est mobilisé en situation concrète permet de faire appel à des habilités cognitives, psychomotrices, organisationnelles et techniques, de manifester des comportements socio-affectifs adaptés* ».²

Pour atteindre cette finalité, la formation vise à développer chez l'apprenant des capacités à :

✓ Apprendre

L'apprenant intègre l'intérêt des différents apprentissages pour sa pratique professionnelle. Par ailleurs, il s'inscrit dans une dynamique de recherche afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des sciences et techniques soignantes.

« *Pour apprendre quoi que ce soit, commencer par y trouver un sens.* »³

✓ Être autonome

L'apprenant est acteur de sa formation. Il prend des initiatives en fonction de son niveau de formation, ceci dans le respect du cadre pédagogique. Ainsi, il s'exerce à mettre en œuvre son rôle propre ou son rôle en collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire mais aussi à adapter les soins à chaque personne soignée en exploitant ses capacités critiques.

✓ Être responsable

L'apprenant acquiert les règles législatives régissant la profession, il développe une réflexion éthique et déontologique. Ainsi, il agit professionnellement, seul et en équipe, de façon responsable.

¹ ZARIFIAN Philippe, 1999, *Objectif compétence*, Paris Liaisons, P63

² Margot Phaneuf, inf. PhD. *L'effet miroir médiateur de connaissance et d'image de soi*. Conférence prononcée dans le cadre du congrès de philosophie et d'éducation d'Evora, Portugal, 21 février 2005.

³ PAPERT Seymour, 1980, *Jaillissement de l'esprit – Ordinateurs et apprentissage*, Flammarion

✓ Adopter une posture réflexive

A partir de sa pratique, l'apprenant se questionne et s'auto évalue de façon à s'adapter aux contextes et aux personnes, puis transfère ses acquis à d'autres situations de soin. Par conséquent, il adhère à une démarche d'amélioration continue de la qualité.

✓ Interagir avec les autres

L'apprenant acquiert une posture professionnelle dans le respect de lui-même et de l'autre. Pour cela, il apprend à se connaître, à donner du sens à ses émotions, à les gérer, afin de développer une juste distance relationnelle.

5.2 La construction d'une identité professionnelle

L'identité professionnelle relève d'un processus de construction individuel, collectif et professionnel propre au parcours de chaque individu. La formation permet à l'apprenant de cheminer progressivement vers une conception personnelle de sa future profession, des soins et du prendre soin. Pour ce faire, il identifie ses propres valeurs, reconnaît celles des autres et intègre les valeurs soignantes.

Grace à l'alternance intégrative, l'apprenant est accompagné dans la construction de cette identité tant par les formateurs que par les soignants.

Pour former les apprenants à l'approche compétences, l'équipe pédagogique s'appuie sur les maquettes pédagogiques de chaque compétence d'un bloc, présentes dans le projet de formation

Ils sensibilisent et forment les apprenants lors de différentes activités pédagogiques suivantes :

- Dès la rentrée scolaire en présentant chaque début d'année, les compétences spécifiques à développer,
- Lors de la présentation de chaque bloc et module en rappelant la ou les compétences en lien et en formalisant les objectifs spécifiques à la ou les compétences,
- Lors de la préparation de chaque stage en intégrant dans le dossier de stage les travaux à réaliser, en lien avec la ou les compétences visées et en travaillant les objectifs de stage par compétences lors du rendez-vous de suivi pédagogique préparatoire au stage,
- Lors des temps pédagogiques en stage organisés par les formateurs tels que accompagnements cliniques et regroupement pour analyses de situations, en réalisant avec les apprenants une synthèse des compétences travaillées, développées, acquises ou restant à améliorer,
- Lors de l'élaboration des contrats pédagogiques d'accompagnement nécessaires aux apprentissages, en identifiant précisément les activités à aborder en stage, en lien avec les compétences requises.

6. NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le principe s'énonce comme une règle définissant une manière d'agir, correspondant à une prise de positionnement éthique ou pédagogique.

La formation en alternance mêle approches théoriques et pratiques aussi bien à l'institut qu'en stage. Son but est de développer des compétences et une identité professionnelle.

6.1 Notre conception de l'apprenant

L'apprenant est un adulte en formation possédant une expérience personnelle et des capacités d'éducabilité. Il est considéré comme l'acteur principal de sa formation. Il s'engage de manière responsable à construire dans un processus d'autonomie son parcours et son projet professionnel. Ses capacités de réflexivité sont sollicitées et visent à être développées tout au long de la formation.

L'apprenant doit acquérir une culture de la remise en question personnelle et collective dans le but d'améliorer constamment sa pratique professionnelle et la qualité des soins.

6.2 Notre conception de l'accompagnement

Notre pédagogie est centrée sur l'apprenant et s'efforce de l'aider au développement progressif de ses ressources et de ses capacités, elle s'appuie sur la personnalisation de l'accompagnement tout au long de la formation.

L'apprenant est accompagné par l'équipe pédagogique dans un esprit de valorisation personnelle, dans une dynamique d'évolution, de recherche de prises d'initiatives et d'écoute. L'accompagnement est réalisé dans le respect de son identité et de son rythme d'apprentissage.

Les interactions entre les apprenants et les formateurs sont favorisées dans tous les apprentissages et plus spécifiquement en groupes restreints. Elles permettent de potentialiser les ressources, de développer le questionnement, l'argumentation des idées et l'intégration des connaissances.

Cet accompagnement sous-tend un contrat tacite ou formalisé entre l'apprenant et l'institut, entre l'apprenant et les formateurs et les apprenants entre eux, dans lequel chacun s'engage à respecter les objectifs fixés.

L'accompagnement de proximité permet la construction d'un parcours de formation en accord avec le projet professionnel et l'évolution des compétences de l'apprenant. Il se fonde sur un partenariat étroit avec les professionnels des terrains dans la formation clinique et théorique.

6.3 La transversalité à l'IFSI IFAS

L'équipe pédagogique a fait le choix de travailler dans la transversalité en impliquant les formateurs dans chaque domaine de la formation. Cette organisation rejoint notre conception du travail d'équipe et la notion d'ouverture dans un esprit de partage des richesses de chaque formateur. La transversalité est le propre de notre organisation. Elle crée des passerelles entre les apprentissages et les acteurs. Elle favorise la mutualisation des compétences et permet, dans un objectif commun, la prise en compte globale de l'élève en tant que futur professionnel de santé, et ce dès le début de la formation.

Le projet de formation est ainsi construit et déployé en collaboration entre tous les formateurs, dans une vision globale du développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession

7. LES ENSEIGNEMENTS

La formation aide-soignante est élaborée à partir du référentiel de formation qui comprend :

- 11 compétences et 10 modules répartis en 5 blocs de compétences
- 35 heures d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
- 35 heures de travaux personnels La formation aide-soignante est élaborée à partir du référentiel de formation qui comprend :
- 11 compétences et 10 modules répartis en 5 blocs de compétences

Pour que l'élève atteigne le niveau de professionnalisation requis, des enseignements théoriques et pratiques sont dispensés tout au long de son cursus de formation. Les liens entre ces divers enseignements sont essentiels pour que l'élève recoupe et mobilise toutes les connaissances nécessaires à la compréhension des situations de soins rencontrées.

L'équipe pédagogique s'appuie sur des références telles que :

- le constructivisme : la pédagogie de la découverte permet à l'élève de développer des capacités de recherche personnelle et de construire de nouveaux savoirs à partir de ses acquis antérieurs.
- le socio-constructivisme : il s'appuie sur le conflit socio cognitif par la confrontation à ses pairs tout au long de son apprentissage.
- la pédagogie de la réussite et la pédagogie différenciée proposent une variété de méthodes d'apprentissage et d'évaluation donnant ainsi à chacun la chance de réussir.

Ainsi ces modèles d'apprentissage se déclinent lors de l'ensemble des enseignements permettant aux élèves :

- D'acquérir des savoirs
- De développer un savoir être
- De maîtriser un savoir faire

Les 10 modules de formation sont articulés entre eux et répartis tout au long de l'année de formation. L'objectif de cette planification est de faciliter la mise en lien des connaissances par les élèves.

Les maquettes de formation de chaque bloc de compétences et des modules correspondants sont élaborées par l'ensemble des formateurs de l'IFAS et chaque fois que nécessaire en collaboration avec des soignants.

Les enseignements théoriques et les ateliers sont assurés en majorité par les formateurs permanents de l'IFAS, mais également par des professionnels de santé. Ces intervenants extérieurs permettent d'assurer une formation au plus près des réalités professionnelles et d'être en cohérence avec l'évolution des pratiques.

7.1 Les cours magistraux (CM)

Ils apportent des connaissances au regard des recommandations des référentiels de formation.

Ils sont dispensés par des formateurs et des intervenants experts.

Un accès à une plate-forme e-learning est proposé aux élèves, ils peuvent y trouver des cours, des exercices, des révisions, des ressources professionnelles.

7.2 Les travaux dirigés (TD)

Ils permettent de réaliser des travaux qui favorisent l'approfondissement et la mobilisation des connaissances proposées en cours magistraux.

Ils sont construits et animés par les formateurs et les professionnels à partir de situations professionnelles. Ils permettent à l'élève d'acquérir et de s'approprier les connaissances nécessaires à la compréhension puis à la résolution de ces situations.

Ils favorisent l'approfondissement et la mobilisation des connaissances proposées en cours en présentiel ou à distance en e-Learning et l'exploitation des travaux réalisés en TPG.

Les travaux de groupe permettent un partage d'expériences, de connaissances, de remise en question et le développement des capacités d'argumentation des élèves dans un esprit de travail en équipe.

7.3 Temps Personnels Guidés (TPG)

Ils sont répartis au sein des différents modules et favorisent l'appropriation des connaissances en autonomie par la réflexivité, l'adaptation des méthodes personnelles d'apprentissage. Ainsi ils s'inscrivent dans une dynamique de recherches documentaires.

Ces travaux peuvent être accompagnés par les formateurs selon les besoins de l'apprenant. Les travaux individuels sont centrés sur l'élève et ses capacités personnelles de recherche et d'approfondissement.

7.4 Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé a pour objectif de réaliser un accompagnement ciblé compte tenu de la diversité des profils des élèves et des nouvelles modalités d'accès à la formation. Son contenu est individualisé en fonction des besoins de chaque élève, évalués par un temps de positionnement en début de formation.

Ce dispositif peut comprendre des temps d'apprentissage relatifs à la lecture, compréhension des consignes, arithmétiques, raisonnement, utilisation de l'informatique, expression orale..... Il intègre également un temps d'accompagnement à l'explicitation et la formalisation du projet professionnel.

Le temps d'API complémentaire proposé aux élèves en équivalences de compétences et allègements de formation seront orienté de façon privilégiée vers l'apprentissage du raisonnement clinique.

7.5 Formation hybride

Les temps pédagogiques peuvent s'inscrire dans une formation hybride, alternant entre des activités pédagogiques qui s'effectuent à la fois en présentiel et à distance. Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition mais d'un réel projet de formation assurant une continuité entre l'ensemble des activités proposées aux apprenants. La part entre présentiel et distanciel est mesurée et pensée avec réflexion. Les outils pédagogiques proposés revêtent un très grand nombre de formats par l'intermédiaire de la plateforme universitaire, ils sont utilisés en fonction des objectifs fixés pour chaque séquence

d'enseignement. Les apprenants sont accompagnés de manière collective et individuelle afin qu'ils s'approprient les outils et méthodes utilisées lors de la formation à distance. Cf. page suivante Ils disposent d'une assistance technique et pédagogique pour la formation à distance. Cf. Annexe 5.

Par ailleurs, les apprentissages digitalisés c'est-à-dire intégrant les technologies numériques font partie des enseignements, tant en présentiel qu'un distanciel.










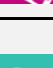


L'institut de formation propose un plan de soutien pour les apprenants en situation de fracture numérique. Dans ce cas, ces derniers adressent une demande écrite motivée à la direction.






OUTILS (RESSOURCES) *

Actuellement utilisés

PLATEFORME UNIVERSITAIRE

MOODLE

TYPE DE RESSOURCES	DÉFINITIONS
 Fichier PDF*	<i>Fichier sécurisé non modifiable</i>
 Fichier Word*	<i>Traitement de texte modifiable</i>
 Fichier PowerPoint*	<i>Diaporama modifiable</i>
 Fichier Excel*	<i>Tableur modifiable</i>
 Dossier*	<i>Répertoire qui peut contenir plusieurs sous-dossiers ou fichiers.</i>
 Wiki collaboratif*	<i>Texte enrichi avec médias (images, vidéos, hyperliens...) et table des matières interactive (sections). Contenu modifiable par plusieurs utilisateurs selon les droits paramétrés.</i>
 Évaluation*	<i>Zone de dépôt permettant aux apprenants de déposer des documents à des fins d'évaluations (corrections par les formateurs ou par les apprenants).</i>
 Collecticiel	<i>Espace de dépôt de documents partagé à des fins d'évaluation entre l'apprenant et le formateur. L'apprenant peut faire une demande de commentaires et/ou d'évaluation sur chacun des documents déposés.</i>
 Questionnaire*	<i>Outil qui permet de créer et d'organiser des questions (choix multiple, texte à trous, vrai/faux...). Il peut servir comme entraînement, support de cours, passation d'un examen ou à recueillir différents avis. Export excel des résultats.</i>
 Sondage*	<i>Sondage (questions) pour collecter rapidement l'avis des utilisateurs. Export excel des résultats.</i>
 Blog*	<i>Outil de communication pour diffuser et échanger des informations chronologiquement.</i>
 Forum*	<i>Outil de communication pour discuter et échanger avec différents utilisateurs. Partage de messages via notifications automatiques par email.</i>

	URL*	<i>Lien vers une page Internet.</i>
	Texte	<i>Page contenant du texte ou autres éléments d'insertion. Cet outil peut être rempli par plusieurs utilisateurs (document commun collaboratif). Version fixe du Wiki.</i>
	Cours	<i>Cours en ligne (texte, médias, hyperliens...) créé et stocké dans les ressources, organisé en chapitres et en parties.</i>
	Activité	<i>Séance de travail dans laquelle les utilisateurs peuvent effectuer plusieurs tâches (objet d'une évaluation) dans n'importe quel ordre.</i>
	Parcours	<i>Succession d'étapes de travail à réaliser, définie et créée par le gestionnaire. Chaque étape peut-être enrichie d'images et de textes sur Claroline.</i>

AUTRES OUTILS (communication directe, travail collaboratif, pédagogie...)

TYPE DE RESSOURCES	DÉFINITIONS
WebEx Event	<i>Classe virtuelle ou réunion en grand groupe en visioconférence.</i>
WebEx Meeting*	<i>Réunion (petit groupe) en visioconférence.</i>
FunMooc*	<i>Mooc : cours et vidéos en ligne. Nécessite la création d'un compte FUN MOOC gratuit.</i>
Compes Google*	<i>Boite Gmail ; GoogleDrive...</i>
WeTransfer*	<i>Service de transfert de fichier fondé sur le cloud permettant d'envoyer des fichiers jusqu'à 2 Go gratuitement. Les liens vers les fichiers sont envoyés par email (voir courrier indésirables) et doivent être consultés</i>

7.6 Les ateliers pratiques

Ils permettent à l'élève de :

- S'approprier les aspects techniques du soin et ses invariants
- Réfléchir et échanger autour des différentes pratiques
- Développer sa capacité réflexive
- Démystifier le soin en travaillant autour des représentations
- S'approprier et intégrer les bonnes pratiques
- Mobiliser les connaissances en lien

Ces ateliers sont réalisés en groupe restreints par les formateurs et des professionnels, à l'institut et sur le terrain, pour permettre de rester au plus près de la réalité.

7.7 Le raisonnement clinique

L'apprentissage du raisonnement clinique est un des piliers de la formation d'aide-soignant. Il est décliné progressivement sur les blocs de compétences 1, 2 et 5. Cet apprentissage utilise des méthodes variées. Il comprend des cours magistraux, des études de cas cliniques, des travaux de stage ainsi que des

simulations réelles et virtuelles grâce à l'utilisation du logiciel de simulation de MedicActiv « les 10 compétences IDE ».

7.8 La simulation en santé

La simulation en santé est une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. A l'institut du Bugey elle est utilisée au cours de différentes UE et modules autant pour des soins techniques, relationnels, éducatifs que pour des activités infirmières organisationnelles. De ce fait, plusieurs formateurs sont certifiés à la simulation. Le but de cette méthode est de permettre aux élèves de se confronter à la résolution de problème. Au travers de cette pédagogie l'élève apprend en se projetant dans la situation.

Elle repose sur un principe éthique : « *jamais la première fois sur un patient* ». A l'IFSI du Bugey, le référentiel qualité de l'HAS⁴ est respecté. La méthodologie de cette pratique repose sur les étapes suivantes : briefing, déroulement, débriefing car chaque étape conditionne le bénéfice de l'apprentissage.

Pour cet usage, une salle de simulation a été conçue. Elle permet l'immersion et l'implication active des apprenants en situation de soin à partir d'une banque de données de scénarii évolutifs. Les modalités d'évaluation de cette méthode d'apprentissage sont mises en œuvre.

La simulation permet la prise de conscience de l'importance des connaissances pour donner du sens au soin.

Tous les apprenants y compris ceux des formations continues bénéficient de cette méthode d'apprentissage

Une planification annuelle prévisionnelle des séquences de simulation est proposée en selon différents niveaux :

Niveau 1 = niveau de basse fidélité : ateliers de pratiques simulées simples

Niveau 2 = niveau de moyenne fidélité

- Ateliers pratiques avec objectifs précis, consignes de départ, pratique simulée, exploitation en groupe ensuite
- Visionnage guidé de vidéos pédagogiques de bonnes pratiques filmées en salle de simulation, séquencées pour exploitation + analyse et suivies de pratiques simulée

Niveau 3 = niveau d'haute-fidélité : pratiques simulées en petits groupes comprenant toutes les étapes requises de la simulation en santé (briefing/réalisation de la séquence filmée avec un acteur, des apprenants acteurs, des observateurs visualisant la séquence dans une pièce attenante à l'aide d'une grille de lecture, débriefing avec tous les participants et en présence de formateurs facilitateurs des échanges)

⁴ HAS : « *guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé* ».2012

HAS : « *guide pour l'évaluation des infrastructures de simulation en santé- outil d'amélioration des pratiques professionnelles 20/04/2016* ».

Pour ce dernier niveau, deux séquences sont prévues au cours de l'année :

MODULE 6 Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Automne	Refus de soin de toilette par un patient fatigué	Présence d'un acteur
MODULE 4 Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation, réajustement	Février/mars	Soins au patient porteur d'une PTH récente.	Présence d'un acteur

7.9 L'apprentissage de la santé numérique

La e-santé et le domaine de ses applications s'inscrivent dans les formations en santé, en lien avec le « **cadre du virage numérique 2022** » souhaité par le gouvernement et la formation socle au numérique en santé. Les élèves initient le développement de leur compétence en santé numérique, par l'intermédiaire de séquences de découverte, de recueil d'informations et de sensibilisation, de recherches en lien avec le développement de la santé numérique.

Des activités de recherche en lien avec des moyens numériques divers sont mis à disposition des élèves au cours du déroulé pédagogique de l'année, avec un accompagnement sur une journée.

Cet apprentissage permet de préparer les élèves à « **la certification numérique des professionnels de santé** ».

L'aspect législatif et éthique du numérique concernant « **la protection des données** » est mis en avant.

7.10 La prévention du plagiat

L'équipe pédagogique a fait le choix d'intégrer sur l'année de formation des temps d'apprentissage relatifs aux règles d'écriture. La finalité de cette orientation pédagogique est de prévenir les plagiat en formation par des actions pédagogiques de compréhension et de prévention.

Ces actions se déroulent comme suit :

SEMESTRE 1

Dans le cadre de l'accompagnement pédagogique individualisé les élèves sont sensibilisés à la notion de plagiat par les formateurs, par un atelier d'écriture sur les valeurs professionnelles.

Lors des interventions sur la recherche documentaire et les règles d'écriture, la documentaliste insiste sur le plagiat, elle illustre son intervention par des exercices et vidéos.

Dans le cadre du module 6, le plagiat est à nouveau abordé lors d'un TD d'exploitation d'une situation exemple. Un travail sur les normes bibliographiques est réalisé en partenariat avec la documentaliste.

SEMESTRE 2

La notion de plagiat est abordée une nouvelle fois lors du cours sur la préparation de l'écrit du module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage » du bloc 3 « information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants »

Chaque élève signe une charte d'engagement dès l'entrée en formation.

7.11 Prévention routière dans le cadre des conséquences des changements climatiques

Ce projet s'inscrit dans une démarche de santé publique auprès des étudiants et élèves de L'IFSI IFAS et ainsi d'une amélioration de leur qualité de vie pendant la formation. Il est issu d'une constatation qui fait état de la présence d'un risque routier important sur la population de jeunes conducteurs constituée par les apprenants de l'institut, surtout sur la période de l'hiver. En effet les aléas climatiques dont nous sommes sujets en termes d'irrégularité de climat génèrent des accidents de la route qui ne sont pas sans conséquences sur les cursus de formation, tant sur les plans pédagogique, social, économique, que physique et psychologique. Ainsi nous avons choisi d'inclure une politique de prévention de sécurité routière matérialisée par des supports mis à disposition des apprenants et des interventions diverses au cours de la formation.

Un partenariat à développer avec les associations ou organismes locaux (association de prévention routière, associations de victime de la route, AVEMA, MDPH, le SDIS 01...) peuvent sensibiliser les élèves.

Des moyens complémentaires de type partenariat région / départements (Association Form'toit) permettent aussi de limiter les trajets et de faire baisser l'accidentologie, en proposant des moyens d'hébergements rapprochés lors des périodes de stage. La journée porte ouverte de la structure participe aussi à la diffusion de cette culture de prévention.

L'objectif de faciliter la poursuite des cursus de formation sans interruption peut être atteint.

Enfin, la valeur ajoutée de ce projet s'apprécie par la progression des élèves dans leur positionnement d'acteur de santé publique

7.12 Lutte contre les violences faites aux femmes

Le souhait gouvernemental de former les professionnels de santé dès la formation initiale à cette problématique a été débuté en 2018 dans notre structure. Des interventions sont programmées afin que chacun détienne les informations essentielles pour participer au dépistage de ces violences.

8. LES EVALUATIONS

L'évaluation est la mesure de l'écart entre un référent (résultat visé) et un référé (travail produit).

Elle a deux fonctions complémentaires :

- L'accompagnement de l'élève dans son processus d'apprentissage,
- Le contrôle de l'acquisition des savoirs et la capacité à les mobiliser.

Chacune de ces fonctions détermine des modes d'évaluation différents.

8.1 L'évaluation formative

Selon Charles Hadji « l'évaluation est formative quand elle permet à l'élève d'améliorer ses démarches d'apprentissage et de renforcer ses connaissances et ses compétences. »⁵

Pour l'équipe pédagogique, elle doit faire partie intégrante des enseignements et par conséquent des processus d'apprentissage.

Elle recouvre plusieurs objectifs :

- Donner du sens en contextualisant les apprentissages à partir de situations de soins,
- Permettre à l'élève de s'auto évaluer à partir de différents supports et critères (objectifs pédagogiques présentés en amont des enseignements, grilles critériées),
- Préparer l'élève à l'évaluation normative.

L'évaluation formative précède certaines évaluations normatives. Elle donne lieu à une correction collective. Elle permet de préparer l'élève en lui permettant d'évaluer les écarts entre ce qu'il a réalisé et ce qui est attendu, c'est un temps de révision et de préparation à l'évaluation normative.

Elle peut prendre la forme de travaux dirigés, ateliers pratiques...

8.2 L'évaluation normative

L'évaluation normative correspond au contrôle de l'acquisition de connaissances, et à la mesure du niveau de performance des compétences professionnelles d'un élève. Son objectif est de valider ou non une activité d'apprentissage, une séquence d'enseignement, des compétences, des actes et activités.

Elle se concrétise par l'attribution d'une valeur argumentée au regard des attendus des référentiels de formation. Chaque épreuve donne lieu à une session de rattrapage. Pour favoriser l'alternance intégrative, des professionnels de terrains sont sollicités pour participer à certaines évaluations.

⁵HADJI Charles, 1996, L'évaluation des apprentissages : trente ans de recherches et de débats, *Sciences Humaines*, hors série N°12, p66

Elle se décline selon différentes modalités :

- Evaluation écrite individuelle sur table
- Évaluation orale individuelle
- Mise en situation pratique à l'institut de formation
- Rédaction individuelle d'un dossier

Les évaluations sont basées sur l'étude de situations de soins ou situations professionnelles.

- Évaluation des compétences par les professionnels de terrain et/ou tuteur

8.3 L'organisation des évaluations

La construction des évaluations est réalisée par les formateurs référents de modules, dans le respect des critères et modalités du référentiel de formation.

Afin de s'inscrire dans un processus qualité, les évaluations sont soumises à un comité de lecture composé de membres de l'équipe pédagogique dont les objectifs principaux sont de vérifier :

- Que la forme de l'évaluation réponde aux modalités du référentiel
- Que l'évaluation tienne compte de l'exigence du niveau d'apprentissage des élèves auxquels elle est destinée.

A l'issue de l'évaluation normative, une correction individuelle ou collective est organisée par les formateurs. Elle permet à l'élève de comprendre et d'apprendre à partir de ses erreurs, elle a pour but de renforcer ses apprentissages et de lui donner les moyens de progresser.

À l'institut de formation

Les évaluations sont réparties sur l'ensemble de l'année pour permettre à chacun de répartir sa charge de travail. Les rattrapages sont programmés à distance des évaluations initiales afin de laisser aux élèves concernés un temps suffisant pour leurs révisions.

Pour les épreuves écrites, les élèves sont convoqués 15 minutes avant le début de l'épreuve afin d'effectuer l'appel et de lire les consignes.

Pour les évaluations orales ou pratiques le jury sera composé, chaque fois que cela sera possible, d'un formateur de l'institut et d'un professionnel de santé.

En stage

Les compétences professionnelles sont évaluées par les soignants qui ont participé à l'encadrement de l'élève. A cet effet ils remplissent le document intitulé « fiche d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ».

En fin de formation, les 5 blocs de compétences sont validés si l'élève :

- Possède un niveau d'acquisition suffisant pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel sur la totalité des stages
- ET obtenu la moyenne aux évaluations de chaque bloc en institut de formation.

9. L'ALTERNANCE

La pédagogie s'appuie sur le principe de la formation par alternance.

Ainsi l'institut de formation et les terrains de stage sont deux lieux de formation qui se complètent et contribuent au développement des compétences de l'élève.

La formation aide-soignante s'inscrit dans une alternance intégrative. Cette dernière se définit par l'utilisation réciproque des connaissances et des expériences vécues en institut de formation et en stage. Elle permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'élève s'approprié et transforme en compétences professionnelles.

Les temps d'apprentissage à l'institut de formation et en stage aident l'élève à mobiliser, articuler, combiner puis transférer ses savoirs afin de développer un « savoir agir » adapté aux situations professionnelles.

9.1 Le partenariat

Dans le cadre de cette alternance intégrative, nous nous attachons à mettre en œuvre un partenariat renforcé entre les professionnels des lieux de stage et l'équipe pédagogique.

Il se matérialise par :

- ✚ Une collaboration étroite et privilégiée entre les formateurs et les responsables d'encadrement du secteur,
- ✚ Une gestion des stages cohérente et personnalisée grâce à une coordination commune aux formations infirmière et aide-soignante,
- ✚ Une disponibilité, une écoute et une réactivité de l'équipe pédagogique lors de sollicitations de la part des professionnels des terrains de stage,
- ✚ L'accompagnement des acteurs de l'encadrement à la fonction tutorale,
- ✚ La contribution des professionnels de terrain aux enseignements théoriques et pratiques ainsi qu'aux évaluations,
- ✚ La participation des professionnels de terrains aux différentes instances.

9.2 Les activités extra-institutionnelles

Dans une dynamique d'ouverture, les élèves peuvent participer sur le terrain à :

- Des audits sur des thèmes divers en partenariat avec notre établissement support
- Des journées nationales. Exemple : hygiène des mains, semaine bleue auprès des personnes âgées ...
- Des manifestations locales en lien avec la santé. Exemple : semaine de la santé mentale, ...

10. LES STAGES

Un stage est reconnu qualifiant lorsque le responsable de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources et activités dans l'objectif de procurer un encadrement et un apprentissage de qualité. La qualification nécessite l'établissement d'une convention de stage entre l'établissement d'accueil et l'institut.

A l'institut du Bugey, la coordination des stages pour l'ensemble des formations est confiée à un cadre de santé formateur sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique et du directeur de l'institut.

10.1 Le choix des lieux de stage

Dans le cursus complet de la formation aide-soignante, les stages sont au nombre de 4, à réaliser en milieu professionnel. **Annexe 2**

- ✚ Les 3 premiers stages d'une durée de 5 semaines chacun visent à explorer les 3 missions suivantes de l'aide-soignant :
 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétence
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soin d'une personne dont l'état de santé altéré est en PHASE AIGUE (service de courte durée type médecine, chirurgie,) et la prise en soin d'une personne dont l'état de santé altéré est STABILISE (SSR, extrahospitalier, soins sur les lieux de vie,)

Chacune des trois premières périodes de stage doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences. L'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des trois premières périodes.

- ✚ Le dernier stage d'une durée de 7 semaines a lieu en fin de formation. Il permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et/ou le renforcement des compétences de l'apprenant.

Le parcours de stage comporte au moins 1 période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et 1 période auprès de personnes âgées.

Au cours de la formation, l'élève réalise :

- une expérience de stage de nuits d'au moins une semaine ne devant pas excéder 36h et dans une unité où un infirmier est présent la nuit.
- une expérience de travail d'au moins 2 Week-end

Pour les élèves en cursus partiel, le nombre, la typologie et la durée des stages varient selon le diplôme d'origine.

Exemple :

- **Bac pro ASSP** : 10 semaines de stage
- **Bac pro SAPAT** : 14 semaines de stage
- **AS/AP** : 7 semaines de stage sur une ou deux périodes
- **AVF et AVS** : 17 semaines de stage
- **Passerelles ambulanciers** : 17 semaines de stage
- **ARM** : 17 semaines de stage
- **ASMS** : 17 semaines de stage
- **AES** : 12 semaines de stage
- **ASHQ** : 17 semaines de stage

Les élèves ont le choix de leurs lieux de stage en fonction des disponibilités et du respect des intitulés obligatoires. Pour cela, un temps de conciliation est prévu-dès le début de la formation. Il permet aux élèves de faire le choix de leur parcours et de négocier leurs affectations avec les autres élèves de la promotion collègues. En cas de litige, ce sont les formateurs qui affectent un stage à un élève.

Pour le dernier stage, l'élève peut chercher son lieu de stage en respectant les délais proposés par la coordinatrice des stages. Il en tient informé son référent pédagogique et la coordinatrice des stages qui valident ou non son affectation.

10.2 La préparation et le retour de stage

La planification de l'année de formation, s'articule autour d'une alternance cours/stage.

Chaque départ en stage est préparé à l'Institut, en petit groupe, avec le référent pédagogique. C'est le moment pour l'équipe pédagogique de présenter les objectifs institutionnels, ainsi que les travaux à réaliser pendant le stage. Pour les élèves, c'est un moment de travail sur leurs propres objectifs en fonction de leur parcours professionnel et de leur parcours de formation. Un retour à l'institut d'une semaine au minimum est toujours prévu entre deux stages.

L'analyse des pratiques professionnelles (APP) est réalisée en groupe restreint à l'occasion de chaque retour de stage, elle peut prendre des formes différentes. Elle favorise les échanges, la réflexion et l'analyse de situations rencontrées en cours de stage. C'est un espace de questionnement qui interroge les pratiques, vise à les comprendre et cherche à les améliorer. Le portfolio est l'outil support de cette activité.

A l'issue de chaque stage, conformément à l'instruction n° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux, les élèves remplissent un questionnaire de satisfaction de l'encadrement en stage. Une analyse annuelle est réalisée dont les objectifs sont :

- de s'assurer que le stage répond bien aux critères de qualification requis
- d'accompagner les professionnels de terrain sur certains aspects de la fonction tutorale si

besoin

10.3 L'accompagnement pédagogique dans le parcours de stage

Afin de suivre le parcours de l'élève et régler au fur et à mesure des questions pédagogiques qui peuvent se poser, le formateur référent de suivi pédagogique se déplace sur le lieu de stage, à son initiative, à celle de l'élève ou à celle du responsable de stage dans un objectif d'accompagnement. Lors de ces rencontres, les objectifs de stage sont réajustés en fonction des problématiques rencontrées.

10.4 L'Accompagnement clinique

Le choix de l'institut du Bugey est d'assurer un accompagnement de l'élève, sous la forme d'un accompagnement clinique, sur son lieu de stage, et en collaboration avec l'encadrement de terrain.

Annexe 3

L'accompagnement clinique permet à l'élève d'analyser et de donner du sens à sa pratique en tenant compte du contexte de soin. Il favorise un échange, une discussion, une réflexion autour d'une situation dans une unité de soin mais aussi une réflexion autour de la posture. À partir de l'analyse d'une situation de soins, l'accompagnement clinique exploite les savoirs expérientiels de chacun (formateur, professionnel de soins, élève).

Selon la directive européenne 2005 /36 /CE : « L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et / ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et des compétences acquises. »

« Pendant les temps de stage l'élève se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des élèves.

Ainsi les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'élève et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation de savoirs dans la résolution des situations.

Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'élève la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière. L'élève construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression. »⁶

Maria Lupo le définit ainsi :

« L'enseignement clinique est un enseignement qui va permettre l'intégration, l'utilisation et la mise en application de toutes les connaissances théoriques dans le but de prendre soin du malade dans sa globalité et de donner des soins de qualité. Il est donc un enseignement de raisonnement, de réflexion, de remise en question, de recherche... Ce n'est donc pas seulement une application de techniques de soins mais bien une prise en charge globale de la personne soignée tant au niveau physique, psychologique, que social, sans oublier la famille. »⁷

⁶ Référentiel de formation de la profession infirmier, annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'état

⁷ Maria Lupo www.finebelgique.eu -Infirmière enseignante -Haute Ecole de la Province de Liège André Vésale

A l'institut du Bugey, l'équipe pédagogique estime qu'il revient aux professionnels de terrain (tuteur et/ou professionnels de proximité) d'accompagner les élèves dans l'apprentissage des pratiques de soins. C'est la raison pour laquelle, le contenu de l'accompagnement clinique est centré exclusivement sur le raisonnement clinique et la planification des soins.

La répartition et l'organisation des accompagnements cliniques

L'ensemble des accompagnements cliniques de la promotion est réparti entre les formateurs de l'IFAS. Il s'effectue sur la base d'un à 2 accompagnements par an, selon le parcours de l'élève.

L'organisation de l'accompagnement clinique en stage

Il se déroule sur les sites de stage, au niveau des unités de soins.

La durée d'un accompagnement clinique est environ de 2 heures /élève

Pour favoriser le socio constructivisme, il peut être réalisé en binôme d'élèves.

Un compte rendu est rédigé par le formateur responsable de l'accompagnement clinique, il est transmis au référent du suivi pédagogique. Le document spécifique de l'annexe 3 est utilisé pour cette activité.

La posture du formateur au cours de l'accompagnement clinique

- Le formateur est animateur de l'accompagnement clinique. Son rôle est d'accompagner le ou les élèves dans l'apprentissage du raisonnement clinique et dans l'acquisition d'une posture réflexive à partir d'une situation de travail

11. LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique correspond à l'accompagnement de l'élève par l'équipe pédagogique tout au long de la formation. Chaque élève est accompagné durant sa formation par un formateur référent pédagogique, dont une des missions est d'assurer son suivi pédagogique individualisé. Ce temps de suivi fait partie intégrante du temps de formation.

Le suivi pédagogique personnalisé constitue un moment privilégié d'échanges qui permet de faire le point sur une séquence ou une période de formation et de réaliser un bilan personnalisé des compétences à partir des acquis théoriques et pratiques. Il incite au questionnement professionnel, à une implication constructive, et éventuellement à la remise en question afin de réajuster ou de formuler des objectifs pour une bonne poursuite de la formation. Il participe à l'élaboration progressive d'un projet professionnel personnalisé et à la construction d'une identité professionnelle.

Le formateur référent pédagogique accompagne l'élève dans ses apprentissages théoriques et cliniques sur l'année de formation

7 heures de suivi pédagogique sont réparties tout au long de la formation, sous forme d'entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé (API). Ces entretiens sont des points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés. Des apports d'éléments complémentaires peuvent être donnés par le formateur le cas échéant, pour renforcer les acquis.

En début de formation un premier rendez-vous sera proposé à chaque apprenant, Un rendez-vous de suivi est ensuite planifié après chaque période de stage. Un temps individuel d'accompagnement est organisé avant chaque départ en stage afin d'aider l'élève à formuler des objectifs pédagogiques personnalisés et pertinents en lien avec son parcours de stage.

Des rencontres pédagogiques supplémentaires individuelles ou collectives, si nécessaire, à l'initiative de l'élève ou du formateur, sont possibles durant tout le parcours de formation.

11.1 Les valeurs déontologiques du suivi pédagogique

Il suppose la confiance et la confidentialité des échanges. Cependant, il peut donner lieu au sein de l'équipe pédagogique, à un partage d'informations, au même titre que celui relatif au secret partagé en milieu de soins.

11.2 Le suivi individuel

Il est formalisé en plusieurs étapes :

11.3 La préparation du suivi

Un temps de préparation est effectué par le formateur référent à partir des résultats des évaluations, des bilans de compétence des stages, de l'état des absences et de l'appréciation du comportement général.

Chaque élève prépare également cette rencontre de suivi pédagogique individuel en remplissant le guide d'entretien correspondant.

11.4 Le déroulement

Une attitude réflexive est attendue de la part de l'élève. Le temps d'échange débute par l'expression du ressenti, de l'autoévaluation de l'élève. Le formateur propose son appréciation de la situation au regard des divers éléments recueillis. Il s'ensuit une réflexion commune qui met en évidence les points forts à maintenir et les points à améliorer. Ces derniers seront à travailler en posant des objectifs de progression et de réussite. L'évaluation de ces objectifs s'effectue lors d'un autre suivi.

11.5 La traçabilité

Tous les suivis font l'objet d'un compte-rendu dans le logiciel de gestion de la scolarité afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement. Ils servent de support à l'appréciation annuelle.

11.6 Le suivi collectif

Il existe plusieurs temps clefs dans le suivi de la promotion :

- L'accueil en début de formation
- Les apports d'informations tout au long de la formation
- Les temps de régulation
- Les temps de départ et de retour de stage.
- L'évaluation de la satisfaction des élèves au moyen de bilans.
- Organisation de la journée pédagogique de fin de formation.

12. LA VIE A L'INSTITUT

12.1 Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

Ce conseil est un organe consultatif. Il traite des sujets relatifs à la vie des élèves au sein de l'institut.

Il est constitué de la directrice, de la coordinatrice pédagogique, des six étudiants en soins infirmiers délégués, de deux formateurs IFSI, d'une secrétaire, de la documentaliste, des deux élèves aide soignants délégués et d'une formatrice IFAS.

Il se réunit deux fois par an sur proposition des étudiants, des élèves et de la directrice.

Un compte rendu des réunions est présenté à l'ICOGI et mis à disposition des élèves, de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

12.2 Les repas

À l'institut, un distributeur, de boissons chaudes et fraîches, sandwichs et friandises, est à leur disposition.

Une salle de restauration équipée de cafetières, bouilloires, plusieurs micro-ondes et réfrigérateurs permet également aux élèves de prendre leur repas à l'institut

12.3 Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)

Le centre de documentation et d'information est accessible à tous les élèves sans frais supplémentaire. Ils sont accueillis et guidés dans leurs recherches par une documentaliste.

La salle informatique est gérée par la documentaliste et est équipée de 16 postes de travail, reliés à Internet. Une borne wifi est accessible aux élèves, le code d'accès est donné par le secrétariat.

12.4 Les tenues professionnelles

Conformément à l'instruction n°DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage, la direction de l'institut travaille en collaboration avec les établissements afin que les apprenants aient accès à leurs tenues sur le lieu de stage.

Toutefois, un dispositif d'achat adapté reste de mise afin de garantir à tous de disposer de ce matériel professionnel.

L'achat des tenues professionnelles reste donc en partie à la charge des élèves, avec participation du Conseil Régional.

L'entretien des tenues peut être assuré par un prestataire extérieur une fois par semaine sans frais supplémentaires pour les élèves.

12.5 L'accueil de la personne en situation de handicap

Le bâtiment

Les locaux de l'institut de formation permettent d'accueillir les personnes à mobilité réduite :

- 4 places de parking réservées sont situées à proximité de la porte d'entrée
- un ascenseur permet d'accéder à l'étage
- des sanitaires accessibles aux fauteuils roulants sont présents au rez de chaussée et à l'étage
- les salles de cours permettent des installations spécifiques pour les personnes présentant un handicap lié aux déplacements
- la porte d'entrée, les portes intérieures et les issues de secours ont une largeur conforme pour les personnes à mobilité réduite

La formation

Aménagements

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux « *l'instance compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place [...] auprès des élèves bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.* »

A l'institut, les personnes en situation de handicap demandant un aménagement spécifique doivent adresser une lettre motivée accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

Aide matérielle

Selon la situation de chacun, l'institut peut mettre à disposition :

- pour les évaluations un ordinateur portable ou une aide humaine aux personnes empêchées temporairement d'utiliser un membre supérieur
- des cours photocopiés avec police agrandie ou non
- des cours numérisés sur la plateforme universitaire etc.....

L'institut est engagé dans une politique d'accompagnement des apprenants présentant des troubles de l'apprentissage comme décrit dans le dispositif présent en annexe 4.

12.5 Mise à disposition de ressources

Des informations diverses actualisées sont délivrées aux apprenants sur la plateforme universitaire, tout au long de l'année. Elles ont pour objectif de participer à leur bien-être au cours de la formation. Entre autres, des ressources sont mises à disposition telles que numéros d'appel relatifs à la santé mentale, conseils relatifs au contexte sanitaire, structures partenaires etc.....

13. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique questionne essentiellement l'atteinte des objectifs et le respect des engagements pédagogiques énoncés par l'équipe.


Elle porte sur :

- La pertinence des choix pédagogiques :
- La pertinence des dispositifs pédagogiques
- L'évaluation de la personnalisation des parcours
- L'évaluation de la collaboration /alternance
- La qualité de la formation dispensée aux élèves
- La qualité des professionnels formés.

Elle s'appuie sur :

- Les résultats théoriques et pratiques des élèves.
- L'évaluation des enseignements théoriques et pratiques à partir des constats des formateurs, des intervenants et des élèves.
- Le bilan de fin d'année réalisé par les formateurs.
- Le bilan de satisfaction des élèves
- Le bilan à 6 mois des nouveaux diplômés.

14. ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE FORMATEUR

 <p>IFAS BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	<h2>Fiche de poste Formateur</h2>	<p>Référence PP-GRHF-PR Version 02 Date de diffusion : 04/09/2023 Année de révision : 2027</p>
Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique		
Approuvé par : L. Théveneau, directeur		
Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique		

1. Domaine d'application

Processus pilotage > Gestion des ressources humaines et financières

2. Objet

Description du poste de formateur de l'IFSI/IFAS du Bugey.

3. Description du contenu

3.1. Définition du poste

Le formateur est un professionnel cadre de santé ou faisant fonction de cadre de santé paramédical de filière infirmière chargé de mission de la formation des étudiants en soins infirmiers et élèves aide soignants. Il s'engage dans le processus de professionnalisation des apprenants depuis la sélection jusqu'à la diplomation en concevant et organisant les conditions de leurs apprentissages tout en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Il élabore et réalise également des actions de formation continue dans les domaines du soin, de la santé, de la pédagogie et de l'encadrement.

3.2. Finalité du poste

- Préparer les étudiants en soins infirmiers et les élèves aide soignants (quel que soit leur cursus) à l'exercice professionnel
- Accompagner les personnes (étudiants, agents, stagiaires) dans leurs parcours de formation initiale ou continue

3.3. Relations professionnelles les plus fréquentes

Rattachement hiérarchique

Le cadre de santé formateur assure sa fonction sous l'autorité et la responsabilité du directeur de l'Institut de formation et, par délégation, sous la responsabilité de la coordinatrice pédagogique.

Relations fonctionnelles

- Coordinatrice pédagogique IFSI/IFAS
- Coordinatrice des stages
- Formateurs de l'IFSI/IFAS, cadres de santé ou faisant fonction de cadre de santé

- Secrétaires de l'IFSI/IFAS
- Documentaliste
- Cadres de santé et professionnels de l'établissement support CHPH
- Personnel médical, paramédical, technique et administratif de l'établissement support
- Cadres de proximité, référents et tuteurs de stage des établissements partenaires
- Formateurs des instituts de formation du Groupement Hospitalier de Territoire
- Intervenants extérieurs chargés de cours
- Personnels de l'Université de rattachement
- Personnels du CFA IFIR
- Membres des associations professionnelles : GERACFAS, CEFIEC....

3.4. Profil, compétences et aptitudes

Être en capacité de :

- Travailler en équipe.
- Se déplacer sur les lieux de stage.
- Collaborer avec les différents partenaires de la formation.
- Être en recherche, se documenter.
- Questionner ses propres pratiques dans une posture réflexive.
- Être dans une dynamique de formation continue.
- Transmettre un savoir, des expériences.
- Étonner pour susciter de l'intérêt et motiver.
- Amener une analyse et un questionnement.
- Accompagner dans une posture d'ami critique.
- S'adapter à une diversité générationnelle.
- Utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées et adaptées aux différents publics.
- Développer des techniques pédagogiques favorables au développement des compétences en santé numérique.

3.5. Activités et missions

3.5.1. Missions principales

- Formalisation, mise en œuvre, évaluation et réajustement du projet pédagogique de l'IFSI/IFAS, en lien avec le directeur, la coordinatrice pédagogique et l'équipe pédagogique.
- Construction et mise en œuvre des projets de formation pour chaque promotion : mission des coordonnateurs d'année.
- Participation à la gestion de l'alternance cours/stages.
- Conception et coordination de l'ingénierie de la formation théorique, dans le respect des objectifs et contenus des référentiels de formation : missions des référents d'unités d'enseignements et de modules.
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'apprentissage des compétences : rôle des binômes de coordonnateurs de compétences.
- Organisation et planification des activités de pédagogie directes, indirectes : mission du référent de planning.
- Conception et réalisation de cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, simulation en santé...et animation des groupes d'apprenants.
- Élaboration et mise en œuvre du dispositif d'évaluation et de contrôle des connaissances et compétences : mission des référents d'unités d'enseignements et de modules.
- Gestion de la réalisation des évaluations annuelles (préparation matérielle/traçabilité des résultats/planification des sessions de rattrapage/ rendu des copies aux apprenants) : mission du référent des évaluations.

- Élaboration et réalisation d'un dispositif d'évaluation de la qualité des prestations (cours des intervenants extérieurs, projets d'année, projets d'unités d'enseignements et de modules, accompagnement...).
- Réalisation du suivi pédagogique individualisé des apprenants et des appréciations tout au long de leur parcours de formation : mission des référents de suivi pédagogique.
- Réalisation de plans individuels de suivis des apprentissages des apprenants : mission des référents de suivi pédagogique.
- Réalisation des guidances individuelles et collectives d'un groupe d'apprenants pour le travail de fin d'études IDE ou le travail écrit du module 5 AS.
- Élaboration des supports assurant la traçabilité de la formation et du suivi des résultats des apprenants.
- Participation à la préparation des dossiers des apprenants pour les jurys diplômes d'État.
- Participation aux différentes commissions de travail de l'Institut de Formation.
- Collaboration avec le formateur chargé de la coordination des stages à l'élaboration du parcours de formation clinique des apprenants.
- Accompagnement des apprenants lors de stages cliniques, en collaboration avec les acteurs de terrain.
- Réalisation des activités pédagogiques en stage : accompagnements cliniques, séances collectives d'analyses des situations de travail, mises en situations professionnelles formatives.
- Élaboration et réalisation d'un dispositif d'évaluation de la qualité des prestations (cours des intervenants extérieurs, projets d'année, projets d'unités d'enseignements et de modules, accompagnement...) à l'institut et en stage.
- Participation à la construction du partenariat avec les maîtres de stage, tuteurs, référents et professionnels de proximité, en partenariat avec le formateur responsable de la coordination des stages.
- Gestion de l'absentéisme : mission du référent « absence ».
- Actualisation de la veille professionnelle.
- Réalisation d'études et travaux de recherche et d'innovation dans les domaines du soin, de la santé, du management et de la pédagogie.
- Conception, rédaction et mise en forme de communication orale et/ou écrite.
- Participation aux réunions d'équipes et réunions pédagogiques avec réalisation du secrétariat de séance.
- Participation aux décisions pédagogiques.

3.5.2. Missions secondaires

- Participation aux dispositifs de sélection IDE et AS : épreuves écrites, entretiens oraux, étude de dossiers Parcoursup', jurys d'admission Préparation et Participation aux instances : Commission d'Attribution des Crédits, Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut, Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Étudiants, Section de Vie Étudiante, Conseil Technique Aide-Soignant.
- Élaboration et réalisation d'actions visant au développement des compétences des professionnels paramédicaux dans le cadre de la formation continue.
- Participation à la démarche qualité et de certification de l'institut de formation.
- Contribution à la réalisation des projets inter-instituts dans le cadre du groupement hospitalier de territoire.
- Participation à la formation des étudiants cadres de santé.
- Participation à la diffusion de l'information et à la promotion de l'Institut de Formation.

3.5.3. Missions transversales

- Participation aux travaux régionaux des associations CEFIEC et GERACFAS.

- Participation aux groupes de travail et à la commission d'encadrement mis en place au sein du Centre Hospitalier Support.
- Participation aux différentes instances du Centre Hospitalier Support.
- Collaboration avec les acteurs de l'Université pour les unités d'enseignements contributives et le service sanitaire.
- Participation à des manifestations professionnelles : forums, congrès, Mondial des Métiers, salon de l'étudiant...

4. Documents associés

- FicheDePoste-ASH
- FicheDePoste-Coordinatrice-Pedagogique-CHB
- FicheDePoste-Coordinateur-De-Stage
- FicheDePoste-Documentaliste
- FicheDePoste-Secrétaire
- FicheMission-Formateur
- FicheMission-ReferentDeStage

Destinataires	Membres de l'équipe de l'Institut concernés par la procédure			
Historique du document				
Version	Date de création	Révision	Nature des modifications	Prochaine révision
01	30/09/2020	2022	Création, relecture, modification	2026
02	04/09/2023	2023	modification	2027

15. ANNEXE 2 - TYPOLOGIE DES TERRAINS DE STAGES POUR 2024/2025

LA TYPOLOGIE DES STAGES EN BLEU CORRESPOND A DES SERVICES PRENANT EN SOINS DES PERSONNES AGEES

VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPLOGIE AS
AIX LES BAINS	CENTRE DE REEDUCATION GUSTAVE ZANDER		STABILISES
AIX LES BAINS	GCS CLINIQUE HERBERT	BLOC OPERATOIRE/SSPI	AIGUS
AIX LES BAINS	GCS CLINIQUE HERBERT	CHIRURGIE	AIGUS
AIX LES BAINS	GCS CLINIQUE HERBERT	USC	AIGUS
AIX LES BAINS	CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE Site Aix les Bains	ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER	HANDICAP
AIX LES BAINS	CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE Site Aix les Bains	EHPAD PAVILLON BRACHET	STABILISES
AIX LES BAINS	CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE Site Aix les Bains	EHPAD REINE PAVILLON PIGNAL	STABILISES
AIX LES BAINS	CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE Site Aix les Bains	SSR FRANCON 3EME	STABILISES
AIX LES BAINS	CENTRE HOSPITALIER METROPOLE SAVOIE Site Aix les Bains	REINE HORTENSE 5EME	STABILISES
AMBERIEU EN BUGEY	SSIAD RESIDENCE FONTELUNE		STABILISES
AMBERIEU EN BUGEY	EHPAD RESIDENCE FONTELUNE	CANTOU	HANDICAP
AMBERIEU EN BUGEY	EHPAD RESIDENCE FONTELUNE	EHPAD	STABILISES
AMBERIEU EN BUGEY	RESIDENCE L'AMBARROISE EHPAD ORPEA		STABILISES
AMBERIEU EN BUGEY	HOPITAL PRIVE AMBERIEU	AMBULATOIRE	AIGUS
AMBERIEU EN BUGEY	HOPITAL PRIVE AMBERIEU	CHIRURGIE GENERALE	AIGUS
AMBERIEU EN BUGEY	HOPITAL PRIVE AMBERIEU	MEDECINE GERIATRIQUE	AIGUS
AMBERIEU EN BUGEY	HOPITAL PRIVE AMBERIEU	SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE	AIGUS

AMBERIEU EN BUGHEY	HOPITAL PRIVE AMBERIEU	BLOC SSPI	AIGUS
VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPOLOGIE AS
ANNECY	CLINIQUE GENERALE	CHIRURGIE GENERALE	AIGUS
ANNECY	CLINIQUE GENERALE	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE	AIGUS
ANNECY	CLINIQUE GENERALE	USC	AIGUS
ANNECY	CLINIQUE GENERALE	CHIRURGIE AMBULATOIRE	AIGUS
AOSTE	SSIAD DAUPHINE BUGHEY	SSIAD AOSTE	STABILISES
ARBENT	EHPAD VILLA CHARLOTTE		STABILISES
ARGONAY	CRF KORIAN LE MONT VEYRIER	SS NEURO	STABILISES
ARGONAY	CRF KORIAN LE MONT VEYRIER	SS ORTHOPEDIE	STABILISES
AROMAS	NOTRE MAISON	FOYER DE VIE	HANDICAP
AROMAS	NOTRE MAISON	EHPAD	STABILISES
ARTEMARE	SSIAD ARTEMARE	SSIAD ARTEMARE	STABILISES
BELLEGARDE SUR VALSERINE	SSIAD	SSIAD BELLEGARDE	STABILISES
BELLEY	ACCUEIL DE JOUR DE BELLEY		HANDICAP
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	CHIRURGIE POLYVALENTE	AIGUS
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	EHPAD RDC	HANDICAP
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	EHPAD 1ER ETAGE	STABILISES
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	EHPAD 2EME ETAGE	STABILISES
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	MEDECINE U1 - 3EME ETAGE	AIGUS
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	MEDECINE U2 3EME ETAGE	AIGUS
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	SSR - 1er	STABILISES
BELLEY	CENTRE HOSPITALIER BUGHEY SUD	URGENCES/USC	AIGUS
BELLEY	EHPAD BON REPOS		STABILISES
BELLEY	LES JARDINS MEDICIS - DOMUSVI	EHPAD	STABILISES
BELLEY	LES JARDINS MEDICIS - DOMUSVI	UNITE DE VIE PROTEGEE	HANDICAP

VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPOLOGIE AS
BELLEY	SSIAD BELLEY - MUTUALITE FRANCAISE AIN SSAM	SSIAD BELLEY	STABILISES
BOURG EN BRESSE	CENTRE HOSPITALIER FLEYRIAT	TOUS SERVICES	AIGUS
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP Victor HUGO (gérontopsychiatrie)	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP L'OASIS	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP BUGEY	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP CHAMOISE	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP CHARMILLES	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP D.BOURNEVILLE	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP EPIDAURE	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP GEX	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP L'ORMET	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP LA VALLIERE	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	USTP LE COLOMBIER	HANDICAP
BOURG EN BRESSE	CLINIQUE CONVERT	TOUS LES SERVICES	AIGUS
BOURGOIN JALLIEU	CLINIQUE ST VINCENT DE PAUL	BLOC / STERILISATION	AIGUS
BOURGOIN JALLIEU	CLINIQUE ST VINCENT DE PAUL	CHIRURGIE	AIGUS
BOURGOIN JALLIEU	CLINIQUE ST VINCENT DE PAUL	CHIRURGIE AMBULATOIRE	AIGUS
BOURGOIN JALLIEU	CRF SAINT VINCENT DE PAUL		STABILISES
CERDON	EHPAD - RESIDENCE L'ALBIZIA		STABILISES
CEYZERIAT	EHPAD DE CEYZERIAT		STABILISES
CEYZERIAT	SSIAD		STABILISES
CHALLES LES EAUX	CLINIQUE MEDICALE LE SERMAY		HANDICAP
CHALLES LES EAUX	MEDIPOLE DE SAVOIE	TOUS LES SERVICES	AIGUS

VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPLOGIE AS
CHAMPAGNE EN VALROMEY	EHPAD FONDATION COSTAZ	PSYCHOGERIATRIE 1	HANDICAP
CHAMPAGNE EN VALROMEY	EHPAD FONDATION COSTAZ	GERIATRIE	STABILISES
CHAMPAGNE EN VALROMEY	EHPAD FONDATION COSTAZ	PSYCHOGERIATRIE 2	HANDICAP
CHANAY	CENTRE MEDICAL NATIONAL MGEN		HANDICAP
CHATILLON EN MICHAILLE	CLINIQUE DE CHATILLON		HANDICAP
CONFORT	EHPAD SOEUR ROSALIE		STABILISES
CORBONOD	EHPAD SANTE ET BIEN ETRE CLOS DE GREX		STABILISES
CORBONOD	FAM EAM MONTANIER		HANDICAP
GROISSIAT	EHPAD LES HELLEBORES		STABILISES
LAGNIEU	EHPAD LE BON ACCUEIL		STABILISES
LAGNIEU	SSIAD DE LAGNIEU-LHUIS	SSIAD LAGNIEU-LHUIS	STABILISES
MEXIMIEUX	HOPITAL LOCAL C J RUIVET	EHPAD LA ROSE D'OR MEXIMIEUX	STABILISES
MEXIMIEUX	HOPITAL LOCAL C J RUIVET	UNITE VIE PROTEGEE	HANDICAP
MORESTEL	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD CANTOU	STABILISES
MORESTEL	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD	STABILISES
MORESTEL	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	SSR	STABILISES
NANTUA	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE DE NANTUA	EHPAD	STABILISES
OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE D'OYONNAX	CHIRURGIE	AIGUS
OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE D'OYONNAX	EHPAD AUX TOURNANT DES SAISONS	STABILISES

OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE D'OYONNAX	MED COURT SEJOUR GERIATRIQUE	AIGUS
OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE D'OYONNAX	MEDECINE A/B	AIGUS
OYONNAX	CENTRE HOSPITALIER HAUT BUGEY - SITE D'OYONNAX	SOINS DE SUITE ET READAPTATION	AIGUS
VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPOLOGIE AS
OYONNAX	LES JARDINS D'ALOIS	ACCUEIL DE JOUR	HANDICAP
OYONNAX	SSIAD OYONNAX		STABILISES
OYONNAX	ADAPEI FOYER BELLEVUE		HANDICAP
OYONNAX	ADAPEI DE L'AIN - POLE ENFANCE	LES MUSCARIS	HANDICAP
PERONNAS	EHPAD LES ANCOLIES		STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	SOINS PALLIATIFS	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	EHPAD	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	PNEUMOLOGIE	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	REEDUCATION GERIATRIQUE ET COURT SEJOUR GERIATRIQUE	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	SOINS DE SUITE SPECIALISES : SEPSIS	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	UNITE ESPERANCE - ADDICTOLOGIE	HANDICAP
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	UNITE INTER R3 - REEDUCATION POLYVALENTE	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	UNITE INTER R4 - REEDUCATION POLYVALENTE ET EPAULE	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC D'HAUTEVILLE	SOINS DE SUITES GERIATRIQUES	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE MEDICAL MANGINI	MANGINI - U 100 EST	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE MEDICAL MANGINI	MANGINI - U 100 OUEST	STABILISES

PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE MEDICAL MANGINI	MANGINI - U 200 EST	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	CENTRE MEDICAL MANGINI	MANGINI - U 200 OUEST	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	EAM ORCET		HANDICAP
PLATEAU HAUTEVILLE	CLINIQUE DU SOUFFLE - LE PONTET		STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	RESIDENCE VILLA ADELAIDE EHPAD		STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	SSIAD HAUTEVILLE - MUTALITE FRANCAISE AIN SSAM		STABILISES
VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPOLOGIE AS
PLATEAU HAUTEVILLE	SSR LE CHATEAU D'ANGEVILLE	EHPAD 2ème	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	SSR LE CHATEAU D'ANGEVILLE	EHPAD unité de vie protégée	HANDICAP
PLATEAU HAUTEVILLE	SSR LE CHATEAU D'ANGEVILLE	SSR	STABILISES
PLATEAU HAUTEVILLE	SSR LE CHATEAU D'ANGEVILLE	EHPAD 3EME ETAGE	STABILISES
PONT D'AIN	EHPAD LA CATHERINETTE		STABILISES
PONT D'AIN	EHPAD LA CATHERINETTE	UVP	HANDICAP
PREMEYZEL	F.A.M. LA ROCHE FLEURIE		HANDICAP
PRINGY	CLINIQUE D'ARGONAY - RAMSAY SANTE	CHIRURGIE 4	AIGUS
SAINT CLAUDE	CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON	URGENCES	AIGUS
SAINT CLAUDE	CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON	UHCD	AIGUS
SAINT JORIOZ	ETABLISSEMENT ACCUEIL MEDICALISE SAINT JORIOZ	EAM SAINT JORIOZ	HANDICAP
SEYNOD	SSR LA MARTERAYE		STABILISES
SEYSSEL	EHPAD LES JARDINS DE L'ILE		STABILISES
SEYSSEL	HAD		STABILISES
ST CLAUDE	PRODESSA	SSIAD ST CLAUDE	STABILISES
ST GENIS POUILLY	SSIAD - MUTUALITE FRANCAISE AIN SSAM	SSIAD ST GENIS POUILLY	STABILISES
ST JUST	M.A.S LE VILLA JOIE		HANDICAP
ST LUPICIN CEDEX	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE LES HAUTS DE VERSAC		HANDICAP

ST RAMBERT EN BUGEY	EHPAD LE PETIT CHENE		STABILISES
ST RAMBERT EN BUGEY	SSIAD VALLÉE DE L'ALBARINE		STABILISES
TALISSIEU	ADAPEI SOUS LA ROCHE		HANDICAP
TALISSIEU	EHPAD LE COLISEE		STABILISES
TENAY	EHPAD "LA MAISON A SOIE"		STABILISES
VILLE	NOM ETABLISSEMENT	SERVICE	TYPOLOGIE AS
VILLEREVERSURE	EHPAD VILLEREVERSURE RESIDENCE ARY GEOFFRAY		STABILISES
VIRIEU LE PETIT	ETABLISSEMENT DU COLOMBIER VIRIEU LE PETIT	FOYER HEBERGEMENT / FAM VIRIEU LE PETIT	HANDICAP
YENNE	EHPAD RESIDENCE ALBERT CARRON		STABILISES
YENNE	SSIAD POLE SOCIAL LE KIOSQUE		STABILISES

16. ANNEXE 3 – OUTIL POUR ACCOMPAGNEMENT CLINIQUE :

MOBILISATION DU RAISONNEMENT CLINIQUE EN SITUATION DE SOINS - FICHE DE SUIVI INDIVIDUEL

NOM	PRENOM	PROMOTION
LIEU	DATE	
FORMATEUR (nom, signature)		
SOIGNANT (nom, signature)		
Situation de soins analysée		
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET DU CONTEXTE DE SOINS		
	POINTS FORTS	AXES D'AMELIORATION
Présentation : <ul style="list-style-type: none"> Claire Fiable Concise et précise Personnalisée 		
MACROCIBLE		
	POINTS FORTS	AXES D'AMELIORATION
Présentation de la personne : <ul style="list-style-type: none"> Présentation physique, psychologique et sociale Histoire de la maladie et de la prise en charge Traitement Vécu de l'hospitalisation 		
Identification des problèmes de santé : <ul style="list-style-type: none"> Pertinente Complète Précise 		
Actions dans le champ de compétence de l'aide-soignant : <ul style="list-style-type: none"> Pertinentes Personnalisées Complètes 		
Evaluations des actions : <ul style="list-style-type: none"> Pertinentes Personnalisées 		

 Complètes		
--	--	--

Mobilisation des connaissances  Pertinente  Fiable  Cohérente  Complète		
---	--	--

REFLEXIVITE		
--------------------	--	--



Capacité d'argumentation et d'échange avec les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - sur la situation globale de la personne - sur les objectifs des soins proposés du jour 		
---	--	--

Capacité à l'autoévaluation et à réajuster		
--	--	--

Capacité à transférer		
-----------------------	--	--

Synthèse globale et compétences travaillées		
---	--	--

17. ANNEXE 4 – DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS TROUBLES APPRENTISSAGE OU DYS

 <p>Centre Hospitalier Public d'HAUTEVILLE B.P 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</p>  <p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>IFSI / IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE-LOMPNES</p>	<p>Dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles spécifiques de l'apprentissage ou troubles DYS</p>	<p>Référence PF-IPE-PR Version 01 Date de diffusion : 29/06/2023 Année de révision : 2027</p>
<p>Rédigé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique, L. Andrieux, D. Monod, M. Pinard, S. Lles, N. Capitan, F. Joly, formateurs.</p>		
<p>Approuvé par : L. Theveneau, directeur</p>		
<p>Validé par : F. Bordet, coordinatrice pédagogique</p>		

1. Domaine d'application

Processus des formations IFSI/ IFAS/ FC > Ingénierie pédagogique – De la conception à l'évaluation

2. Objet

La présente procédure décrit les mesures d'accompagnement et les moyens visant à réduire ce qui perturbe l'acquisition des savoirs des apprenants présentant des troubles de l'apprentissage.

3. Description du contenu

Pilote : F. Bordet, coordinatrice pédagogique et référent qualité.

3.1. Personnes concernées

- Directeur
- Coordinatrice pédagogique
- Coordinatrice des stages
- Formateurs
- Secrétaires
- Partenaires de stage
- Étudiants en soins infirmiers
- Élèves aides-soignants
- Professionnels en formation continue

3.2. Contexte

3.2.1 Introduction

Les troubles Spécifiques des Apprentissages couvrent les troubles dit DYS et comprennent les :

- Dyslexie,
- Dyspraxie,
- Dysorthographe,
- Dyscalculie
- Troubles du déficit de l'attention, avec ou sans hyperactivité.

Ces troubles « *ont une origine neurodéveloppementale et perturbent les capacités à apprendre dans des domaines comme la coordination de mouvements, la perception et/ou production de la parole, la lecture, ou la manipulation des quantités et des nombres. Être atteint de troubles spécifiques des apprentissages prive de compétences essentielles aux apprentissages scolaires.*⁸ Ils sont considérés comme des handicaps « invisibles » et durables, que les apprenants vont compenser en mettant en place les stratégies d'adaptation nécessaires au suivi de leur formation. Toutefois, ces stratégies génèrent un surplus de fatigue délétère au bien être en formation.

Enfin, ces troubles provoquent du stress et souvent une perte de l'estime de soi.

3.2.2 Naissance et construction du projet

Depuis quelques années, de nombreuses études scientifiques montrent d'une manière générale que les apprenants en institut de formation en santé rencontrent des difficultés diverses et plus spécifiquement des difficultés psychologiques.

Les formations infirmière et aide-soignante sont des formations d'adultes qui positionnent les apprenants comme acteurs de leur parcours tout en préconisant un accompagnement pédagogique individualisé.

Ainsi, à l'institut du BUGÉY, une attention particulière est portée à l'accompagnement personnalisé dès l'entrée en formation afin de prévenir les impacts psychologiques des difficultés d'apprentissage des apprenants et par conséquent le décrochage.

L'équipe pédagogique et administrative de l'institut du BUGÉY étant engagée dans une amélioration continue de ses pratiques, elle fait ainsi régulièrement évoluer le projet pédagogique proposé.

Par ailleurs, la démarche qualité QUALIOPi a permis de questionner les mesures d'inclusion proposées aux usagers de l'institut ; l'ensemble de l'équipe pédagogique a donc été sensibilisée aux troubles spécifiques des apprentissages dits troubles DYS, par l'intermédiaire d'une formation spécifique.

Les élèves et étudiants de l'institut sont des futurs professionnels très attendus dans les établissements de santé et médico-sociaux.

Nous savons que la prévalence de personnes dyslexiques dans la population est en moyenne estimée à 6 ou 8 %, ce qui est assez élevé.

⁸ MOOC « Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider » Séquence 1 – Module 1

Il est donc important de proposer des mesures et moyens supplémentaires aux apprenants présentant ces troubles de l'apprentissage afin qu'ils trouvent pleinement leur place en formation, que ce soit au sein de l'institut ou dans les organisations de travail lors des stages.

En regard de tous ces éléments, il a été décidé collectivement qu'un groupe de travail composé de formateurs volontaires construise le présent dispositif pour une mise en œuvre en septembre 2023.

3.3. Cadre réglementaire

Cadre général

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

- **Convention Organisation des Nations Unie relative aux droits des personnes handicapées**, adoptée le 13 décembre 2006
- **Recommandations de la Haute Autorité de Santé : Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap** : juillet 2017
- **Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 portant** sur la liberté de choisir son avenir professionnel
- **Décrets d'application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018** portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel
- **Décret n°2019-565 du 6 juin 2019** relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle incluant l'accueil et l'accompagnement de la personne en situation de handicap
- **Décret n° 2022-1679 du 27/12/2022** relatif aux missions et au cadre de l'intervention du référent handicap dans le parcours du patient en établissement de santé

Cadre régissant la formation

- **Arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'État d'infirmier** : Article 4.1 « *Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants : [...]situations personnelles particulières, [...], étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, [...].*

- **Arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**, Titre 1 bis, Chapitre II, article 51 : « *[...] l'instance est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place auprès des élèves en difficulté pédagogique ou bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap* ».

- **Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux**

Chapitre 3 Équivalences de compétences et allègements de formation (Article 14 à 15)

Annexe 3, référentiel de formation, partie 4, *Dispositif d'accompagnement des apprenants* (Accompagnement individualisé- API)

3.4. Principes

Philosophie et principes ayant inspiré le dispositif DYS à l'IFSI/IFAS du Bugey

En accord avec les valeurs de l'équipe pédagogique telles que l'humanisme, le respect, la tolérance, la confiance, l'équité, mentionnées dans le projet pédagogique de l'établissement, l'IFSI/IFAS du Bugey place l'apprenant(e) au centre de chaque dispositif de formation.

Le dispositif s'adresse à des adultes en formation qui possèdent une fine connaissance de leur potentiel d'apprentissage, parfois même une expérience professionnelle antérieure.

L'existence et la reconnaissance de ce socle de base sont recherchées et valorisées par l'équipe pédagogique qui accompagne le développement progressif et individualisé des ressources et des capacités de chaque apprenant tout au long de sa formation.

La valorisation personnelle ainsi que l'adaptation au plus près des capacités et des handicaps de chacun sont la clé de voûte de l'accompagnement pédagogique à l'IFSI/IFAS du Bugey.

Cette recherche d'individualisation précoce est d'ailleurs formalisée dès le premier entretien pédagogique à la rentrée par un document support qui sert de matrice au formateur lors de la première rencontre avec l'étudiant/élève et qui lui permet d'avoir une première idée du niveau d'accompagnement qui sera nécessaire.

La mise en place et le développement du dispositif d'accompagnement des apprenants présentant des troubles DYS ont été pensés selon une éthique de responsabilité personnelle de l'apprenant.

En, effet, l'équipe pédagogique propose, promeut et informe les bénéficiaires potentiels de l'existence du dispositif d'aménagement des apprentissages sans « incitation excessive » à savoir que chaque apprenant doit se sentir libre de recourir à cet accompagnement ou pas, de l'enrichir de ses propres expériences ou pas.

A travers ce dispositif, l'IFSI/IFAS du Bugey souhaite proposer des actions d'adaptation réalistes, indispensables aux apprenants qui en ont besoin, utiles à tous.

Dans cet esprit, certains éléments du dispositif reconnus utiles par les élèves/étudiants, pourront bénéficier à l'ensemble des apprenants ; d'autres plus spécifiques et nécessitant des aménagements pratiques et/ou matériels seront réservés aux seuls étudiants/élèves dont les troubles auront été pris en compte par la section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants.

A cette fin, l'équipe informe chaque apprenant, dès la phase de réception et d'acceptation des vœux sur Parcours Sup ou à l'issue de la phase de sélection selon les filières proposées, de l'existence du dispositif et de l'importance de préparer en amont le dossier scolaire et médical.

3.5. Objectifs

Objectifs du dispositif

- S'engager dans une politique institutionnelle visant à accompagner vers la réussite les apprenants présentant des troubles de l'apprentissage ;

- Déterminer un cadre individuel et collectif visant à leur apporter un accompagnement facilitant les apprentissages et la qualité de vie en formation, en tenant compte des nécessités et responsabilités de l'exercice professionnel aide-soignant et infirmier.

Objectif global pour les apprenants

- Identifier et mobiliser les ressources personnelles et institutionnelles pour s'inscrire dans une démarche d'apprentissage optimale et mener à bien sa formation théorique et clinique.

Objectifs opérationnels déclinés dans la partie 3.6 qui suit.

3.6. Mesures d'accompagnement et d'adaptation possibles

Les mesures détaillées représentent les adaptations et aménagements envisagés par l'équipe au moment de la rédaction du présent document mais sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évaluation à distance du dispositif ainsi que d'éventuels apports jugés pertinents de la part des apprenants qui se l'approprient.

L'IFSI/IFAS du Bugey propose à l'étudiant/ élève dès la connaissance de son admission de prendre contact avec le référent handicap de l'établissement.

Le référent handicap sera présent sur un stand dédié lors de la journée portes ouvertes de l'établissement.

L'IFSI insiste également sur la nécessité de préparer les documents en vue de la demande d'aménagement (certificats médicaux, bilans orthophoniques, aménagements déjà accordés antérieurement...) en amont de la rentrée.

A l'institut de formation

Concernant l'adaptation des supports écrits et les outils disponibles :

L'équipe pédagogique propose l'adoption d'une police commune pour tous les supports écrits proposés à l'IFSI/IFAS (tutoriels, sujets d'évaluation...)

Police d'écriture ARIAL, taille 12 minimum (14 requis) , interligne 1.5 pour l'ensemble des apprenants

Police différente possible pour les seuls étudiants pour lesquels des aménagements auront été adoptés en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Dans la mesure du possible et sauf objectifs pédagogiques spécifiques des formateurs, l'équipe propose pour l'organisation et la dispensation des enseignements les mesures suivantes :

- Dépôt sur la plateforme universitaire des supports de cours en amont pour les prises de notes difficiles ;
- Réalisation systématique d'un plan de cours ;
- Définition et énoncé des objectifs du cours ou de la séquence pédagogique ;
- Variété des supports ou modalités d'enseignement dans un même cours afin de favoriser l'attention, l'interactivité et favoriser les questionnements ;
- Réalisation d'une synthèse globale en fin de cours, format laissé au libre choix du formateur (ex carte mentale) ;
- Eviter de planifier 4h de cours magistraux sur un même thème ;

- Réalisation d'une phase de rupture ou de repos lors d'une séquence de cours ;

Boite à outils à destination des apprenants

L'IFSI du Bugey propose ensuite la mise à disposition en ligne d'un support numérique de type « PADLET ressources » visant à recenser les outils existants et les innovations en lien avec les troubles DYS à destination de tous les étudiants sur l'espace commun MOODLE (support de diffusion à définir en fonction des fonctionnalités de MOODLE).

Logiciels gratuits ou payant d'aide aux apprenants DYS pour l'écriture ou lecture	
Outils de compréhension et de segmentation de l'écrit avec l'utilisation de couleurs Colorisation des textes	Open office= logiciel LireCouleur (Ensemble d'outils pour aider à décoder les mots en utilisant les couleurs), disponible à l'adresse : lirecouleur.arkaline.fr
	Possibilité d'utiliser ce logiciel en ligne sans installation à l'adresse : http://lirecouleur.arkaline.fr/web.html
<u>WINDOWS – COLORIZATION – Logiciel de complément</u> <u>WORD ET POWER POINT</u>	https://colorization.ch
Logiciel de lecture de synthèse vocale gratuit	Balabolka=logiciel en accès libre multilingue de narration en synthèse vocale de fichiers textes. Claroread – payant -Activation WINDOWS 365 -Lecture vocale – agrandissement écriture – onglet révision
Logiciel de dictée vocale Dragon	Dragon Naturalyspeaking
Logiciel de carte mentale	
Correcteurs orthographiques gratuits en ligne	CORDIAL SCRIBENS
Correcteur orthographique pédagogique - logiciel de correction grammaticale et d'aide à la correction, prononce également les mots depuis la version 11 ; logiciel Antidote ; logiciel payant = 119 euros , finançable par la MDPH.	Logiciel Antidote -

Boîte à outil à destination des formateurs

-Documents ressources pour formation des formateurs

1--Fiche technique de la ressource handicap formation	http://vosdroits.service-public.fr
2- Outils et méthodes pédagogiques pour des publics Dys/ et ou présentant un handicap psychique : (DOC video et document tous prêts à consulter sur Sciences Po pour former l'équipe)	https://www.sciencespo.fr/enseignants/fr/accompagnements/handicap.html
3- Plan de professionnalisation des acteurs référents handicap	https://agefiph-professionnalisation-idf.learnx/
4- Fiche repère missions référents handicap	https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/developper-l-apprentissage-des-personnes-handicapees
5- Ressources numériques, bonnes pratiques handicap et compensation en formation	https://rhf-agefiph.defi-metiers.fr
6- Les guides du MOOC DYS	https://blog.lexidys.com/2020/10/07/guides-mooc-dys/
7- Projet MOOC dys – Ressource Educative Libre adaptée à tous les acteurs de la pédagogie – Boites d'outils	-https://moocdys.eu/fr/page-daccueil/
8- EDUSCOL – Livres électroniques téléchargeables	https://eduscol.education.fr/numerique/tout-le-numerique/veille-education-numerique/fevrier_2020/les-guides-du-mooc-dys
9- Comment voit un dyslexique ?	https://francedyslexia.com/que-voit-un-enfant-dyslexique/
10- Outils pour apprenants dyslexiques	https://www.allodocteurs.fr/maladies-cerveau-et-neurologie-troubles-du-langage-dyslexie-des-lunettes-pour-aider-a-la-lecture-30662.html
11- Video you tube FUN MOOC : Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider	https://www.dailymotion.com/video/x63u2pj
13 – PADLET ICAP avec une présentation d'outils numériques pédagogiques (pédagogie numérique générale)	https://padlet.com/juliettetyrlik/outilscollaboratifs
11- Boite à outils pour dyslexiques	https://lms.fun-mooc.fr/login?next=/dashboard
SITOGRAPIES / court métrage	
Association personnes ayant des troubles DYS et TDAH	https://atoutdys.org
Fédération française des DYS	https://ffdys.com

Association parents enfants DYS Hauts de France APEDYS - ANAPEDYS	https://www.apedys.org
Court métrage documentaire « Les mots à dire » Alexandra Riguet – sortie 2023	Teaser à retrouver sur you tube
Film « Ma Dysférance »	Film du groupe GPS des dys -2015 www.gps-des-dys.fr
Court métrage animation « Je suis dyslexique »	https://www.laurencepernoud.com

En stage

Concernant l'enseignement pratique en stage, l'équipe pédagogique propose :

- L'accompagnement des équipes qui accueillent un apprenant présentant des difficultés d'apprentissage pour l'aide à l'identification de ses difficultés, avec accord de l'apprenant concerné. Cette action est ensuite tracée ;
- L'intervention d'un formateur si nécessaire, ainsi que des actions de sensibilisation des partenaires de terrain ;

Un temps de sensibilisation sur les troubles DYS est prévu lors des journées de rencontre avec les partenaires de terrain. Un temps de formation sur les troubles DYS et l'accompagnement des personnes relevant de trouble sera effectué lors de la formation tutorat IDE et AS à compter de la session d'octobre 2023.

Pair-aidance

- Mise en place d'un groupe de pairs-aidants accompagné par un formateur pour expression des besoins et partage des expériences, à la demande du groupe et selon les besoins.

3.7. Travail en réseau du référent handicap

Le référent handicap en lien avec les partenaires et les instances externes à l'institut représente un acteur clé dans l'aide aux étudiants présentant des troubles de l'apprentissage en déployant les moyens définis par l'institution à travers sa politique d'engagement et d'accompagnement inscrite dans le projet pédagogique. Le travail en réseau s'opère auprès des partenaires suivants et s'inscrit dans une démarche commune d'harmonisation et de mutualisation des pratiques d'accompagnement :

◆ **Le groupe régional des formateurs IFSI** : les formateurs référents de chaque institut des 13 IFSI du Groupement de Coopération Sanitaire se réunissent régulièrement afin d'échanger sur les approches et les moyens d'accompagnement des apprenants avec des troubles de l'apprentissage afin de définir des pratiques pertinentes communes ;

◆ **Les trois IFSI-IFAS de la GHT** : les référents handicap des 3 instituts de l'Ain échangent autour des modalités d'accompagnement des apprenants présentant ce type de difficultés ;

◆ **La cellule de santé de l'université Lyon1** : les liens avec l'université permettent de connaître et si besoin de recourir aux services de santé universitaires dédiés aux questions relatives aux difficultés rencontrées par des étudiants présentant des troubles de l'apprentissage ;

◆ **L'IFIR pour les apprenants élèves en apprentissage** : le référent peut bénéficier des ressources humaines ou organisationnelles permettant de répondre à des problématiques spécifiques notamment sur le plan administratif et légal. Le référent handicap peut bénéficier de formation ou de conseils en cas de besoin. L'institut veille au respect des procédures édictées par cet institut partenaire ;

◆ **La médecine du travail de la GHT** : le médecin ou l’infirmier de santé au travail de l’établissement support peut être contacté pour avis ou expertise dans certaines situations supposant des aménagements de type ergonomique ;

◆ **Les partenaires de terrains de stage** : le référent via le formateur référent des stages participe à la communication d’informations, de conseils, de consignes ou d’éléments de formation participant à la diffusion d’une culture d’un accompagnement bienveillant, effectif et efficace des étudiants présentant des troubles de l’apprentissage ;

Les partenaires des lycées et autres établissements antérieurs, le cas échéant.

3.8. Modalités de communication

Au sein de l’institut de formation

Cadrage réglementaire : dans le cadre de sa mission, le référent handicap est soumis au **secret professionnel, voire au secret partagé**, aux règles de la **confidentialité**, et aux règles du **RGPD et de la CNIL** concernant la déposition de **données personnelles ou sensibles appartenant aux étudiants, élèves, personnels en formation continue et apprentis**. Ces règles s’appliquent à tous les personnels cités ci -dessous.

Personnels concernés : Le dispositif d’accompagnement est connu par la coordinatrice pédagogique, représentant la direction, la coordinatrice de stage et les formateurs de l’IFSI IFAS, en regard du champ de compétences de chacun.

Les informations nécessaires au suivi de l’étudiant présentant des troubles des apprentissages sont transmises en regard des besoins pédagogiques, ou de la nécessité du partage des informations dans le cadre de l’aménagement des formations et des cadres réglementaires.

Modes de communication : Le dispositif d’accompagnement et son contenu sont véhiculés par le canal verbal direct, par téléphone, ou messagerie de la structure IFSI IFAS, par la transmission de documents écrits, entre les personnels concernés. Des réunions sont organisées pour faire évoluer le dispositif en interne.

Commission d’aménagement qui a lieu lors de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants et élèves : Cette commission fait partie intégrante du dispositif d’aménagement. Lors de la préparation et lors des tenues de séances de celles-ci, une partie des informations est utilisée dans le respect de la protection des données personnelles.

Le dispositif d’aménagement de scolarité des apprenants présentant des troubles des apprentissages figure sur le site internet de l’institut, sur la plateforme universitaire, dans le projet pédagogique et dans le serveur pédagogie à disposition du personnel de l’institut.

Revue de direction et Instance Compétente pour les Orientations Générales de l’Institut : Une communication concernant les mesures d’aménagement et les résultats de l’évaluation du dispositif sont présentés annuellement.

Auprès des partenaires de terrain

Existence du dispositif : Les terrains de stage sont informés de l'existence du dispositif lors de la réunion annuelle des partenaires. Les voies d'accès au document leur sont communiquées.

Auprès des apprenants

Existence dispositif : les étudiants, élèves, personnels en formation continue et apprentis de chaque promotion sont informés à chaque rentrée de l'existence du dispositif et des modalités de mise en œuvre.

L'activation du dispositif : les délais à respecter pour le dépôt des demandes d'aménagement sont transmis dans le dossier d'inscription, en amont de la rentrée et des rappels sont réalisés dès la rentrée.

3.9. Modalités d'évaluation du dispositif

L'évaluation du dispositif est centrée sur les objectifs institutionnels de départ à savoir :

Pour les apprenants, en collaboration avec les formateurs référents pédagogiques

Évaluation de la satisfaction globale, de la satisfaction des outils et moyens proposés, du taux de tiers temps utilisé le cas échéant et de la réussite par l'intermédiaire d'une :

Évaluation semestrielle de la satisfaction globale des mesures d'aménagement, de la réussite aux évaluations théoriques et du développement des compétences professionnelles attendues en stage ;

Évaluation annuelle de la satisfaction des usagers concernant la notion d'accompagnement facilitant les apprentissages et leur qualité de vie en formation.

Pour les formateurs :

Toute l'équipe pédagogique : Évaluation annuelle de la faisabilité du dispositif : forces et faiblesses, difficultés rencontrées, évolutions possibles des moyens et outils ;

Formateurs référents pédagogiques : Évaluation de la réussite au diplôme d'État des apprenants concernés à l'issue de la formation.

4. Documents associés

- Procédure de saisine du référent handicap
- Fiche mission du référent handicap
- Procédure aménagement et utilisation des ordinateurs pour les évaluations écrites
- Procédure de suivi des aménagements de la formation
- Contrats pédagogiques pour aménagements de formation
- Questionnaire bilan aménagements de formation

Destinataires		Membres de l'équipe de l'Institut concernés par la procédure		
Historique du document				
Version	Date de création	Révision	Nature des modifications	Prochaine révision
01	12 juin 2023	2027	Création, modification	2027

18. ANNEXE 5 DISPOSITIF D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE POUR LA FORMATION A DISTANCE

1. Domaine d'application

Processus formation IFSI/ IFAS/ FC > Ingénierie pédagogique>Réalisation

La procédure s'applique à l'ensemble des étudiants/élèves ainsi qu'aux formateurs de l'IFSI/IFAS du BUGEY

2. Objet

La présente procédure définit les modalités relatives à l'assistance technique et pédagogique apportée aux apprenants pour les enseignements dispensés en formation à distance, ceci afin de les accompagner dans le déroulement de leur parcours de formation.

3. Description du contenu

Pilotes : F. Bordet, coordinatrice pédagogique et référente qualité, V. Brévost-Mallet, cadre formatrice et co-référente qualité.

3.1. Personnes concernées

- Directeur ;
- Coordinatrice pédagogique ;
- Formateurs ;
- Secrétaires ;
- Documentaliste ;
- Étudiants en soins infirmiers ;
- Élèves aides-soignants.
- Professionnels en FPC.

3.2. Cadre réglementaire

Article D.63136361 du Code du Travail : « *La mise en œuvre d'une action de formation en tout ou partie à distance comprend :*

1° Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;

2° Une information du bénéficiaire sur les activités pédagogiques à effectuer à distance et leur durée moyenne ;

3° Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation. »

3.3. Modalités

Les cours dispensés en formation à distance sont :

- Des cours ou travaux dirigés en visioconférence, en présence d'un formateur ;
 - Des cours déposés sur la plateforme universitaire, sur un temps de travail personnel des apprenants ;
 - Des temps d'enseignements à partir du logiciel de simulation virtuelle MEDICACTIV ;
- Les apprenants disposent de différents moyens techniques et pédagogiques leur permettant de suivre ces temps de formation à distance.

3.3.1 Assistance technique mise en œuvre à la rentrée scolaire

- Présentation de la plateforme universitaire par la documentaliste ou les formateurs référents de l'UE/module relatif aux méthodes de travail : fonctionnement, arborescence ;
- Mise à disposition de codes d'accès à la plateforme universitaire par la documentaliste : codes d'accès provisoires génériques (étudiants infirmiers et élèves aides-soignants) puis codes d'accès individuels après finalisation de l'inscription universitaire (étudiants infirmiers) ;
- Transmission aux étudiants en soins infirmiers d'un guide d'aide à l'inscription universitaire ;
- Aide technique à l'inscription universitaire par la secrétaire, selon les besoins de chaque étudiant ;
- Information des apprenants de la présence d'un dispositif pour les apprenants en situation de fracture numérique avec prêt possible d'ordinateur ;
- Accès à la salle informatique de l'institut pour tous les apprenants qui préfèrent étudier sur site ou qui rencontrent des problématiques de réseau à leur domicile ;
- Réalisation avant toute formation à distance, d'un pré-test par les coordonnateurs de promotion pour vérifier les connexions de chacun ;
- Réalisation à la rentrée d'un pré-test de connexion par l'administrateur du logiciel MEDICACTIV avant son utilisation ;
- Mise à disposition des apprenants sur la plateforme et sur les plannings, des liens de connexion nécessaires à un enseignement en visioconférence.

3.3.2 Modalités générales d'assistance pédagogique pour les cours déposés sur la plateforme universitaire

- Un planning hebdomadaire présente tous les enseignements quotidiens ainsi que leurs modalités (horaires, type de cours, intitulé, formateur ou intervenant, salle dédiée, présentiel ou distanciel, et durée) ; il est transmis par mail aux apprenants 15 jours avant puis déposé sur la plateforme et affiché à l'institut 8 jours avant la semaine concernée ;
- Les cours déposés sur la plateforme, travaillés en autonomie par les apprenants sur un temps intitulé TPG ou travail personnel guidé, sont accompagnés de guides, consignes ou tutoriels, élaborés par les formateurs référents des UE ou modules concernés. Ces documents sont notifiés sur la maquette de présentation ou sur le planning. Ils sont soit remis aux apprenants au début des enseignements du domaine concerné, soit déposés sur la plateforme universitaire ;
- Le ou les formateurs référents de ces cours sont présents à l'institut ; de ce fait, les apprenants peuvent les solliciter à tout moment en cas de besoin.
- Ces cours sont ensuite mobilisés par les formateurs référents lors d'un travail dirigé en présentiel.

3.3.3 Modalités d'assistance pédagogique lors de la dispensation d'un enseignement en visioconférence

Si un apprenant rencontre des difficultés pour se connecter à un enseignement en visioconférence :

- 1) Il contacte le secrétariat de l'institut et envoie un mail au formateur concerné pour informer de la problématique rencontrée ;
- 2) Il se déplace à l'institut et rejoint la salle informatique pour suivre l'enseignement, si la distance kilométrique entre son domicile et l'institut le lui permet ou rejoint un autre étudiant de la promotion, proche de son domicile, pour se connecter ;
- 3) Si cela n'a pas été possible, le formateur concerné prend contact avec l'apprenant à l'issue de l'intervention et lui transmet les documents nécessaires :
 - ❖ S'il s'agit d'un cours magistral, envoi du cours et de ses objectifs ;
 - ❖ S'il s'agit d'un travail dirigé, envoi du travail à réaliser puis correction individuelle ;
- 4) Le formateur se rend ensuite disponible pour répondre aux questions de l'apprenant le cas échéant.